

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 534**16 mai 2003****SOMMAIRE**

Alpha Group Holding S.A., Mamer	25631	Lend Lease Asia Properties, Sicaf, Luxembourg ..	25622
Alpha Group Holding S.A., Mamer	25631	Lend Lease Global Properties, Sicaf, Luxembourg	25607
Amphora S.A., Luxembourg	25630	Lëtzebuenger Landjugend Jongbaueren a Jong-	
Basinco Holdings S.A.H., Luxembourg	25623	wënzer Cliärref, A.s.b.l., Luxembourg	25605
BFL Holding S.A., Mamer	25629	Lëtzebuenger Landjugend Jongbaueren a Jong-	
BFL Holding S.A., Mamer	25629	wënzer Dikkriech, A.s.b.l., Luxembourg	25603
Bluescreen S.A., Luxembourg	25620	Lux-ITC S.A., Pétange	25608
Business Pilot Europe, G.m.b.H., Luxembourg	25618	Luxfield Investissement S.A., Luxembourg	25602
Café Pins, S.à r.l., Munsbach	25609	Margna Holding S.A.H., Luxembourg	25631
Cofidom-Gestman, S.à r.l., Luxembourg	25616	Margna Holding S.A.H., Luxembourg	25631
Compass Consulting S.A., Strassen	25630	Merrill Lynch Fund Management Company S.A.,	
DnP, S.à r.l., Luxembourg	25622	Luxembourg	25628
DnP, S.à r.l., Luxembourg	25622	MGE-RB Strategic, S.à r.l., Luxembourg	25624
DZ Bank International S.A.	25619	MGE-RB Strategic, S.à r.l., Luxembourg	25626
E-Spotless, S.à r.l., Bertrange	25627	Modernbau Lux A.G., Sandweiler	25623
EMD Corporate S.A.H., Luxembourg	25618	New Cité-Gérances, S.à r.l., Luxembourg	25613
EMD Invest S.A.H., Luxembourg	25617	Omnium for Industrial Equipment S.A.H., Luxem-	
Entreprise de Plafonnage Façades Gomes,		bourg	25613
S.à r.l., Hesperange	25624	Oryx Holding S.A., Luxembourg	25610
EPP Participations S.A., Luxembourg	25587	Pennine Investments S.A., Luxembourg	25618
European Auction Company S.A., Luxembourg	25632	Pennine Investments S.A., Luxembourg	25619
Finimmobiliers S.A., Luxembourg	25617	Pennine Investments S.A., Luxembourg	25619
GEPP Luxembourg S.A., Luxembourg	25587	Pirotto Finance Holding S.A., Luxembourg	25621
Global Select Sicav, Luxembourg	25623	Pirotto Finance Holding S.A., Luxembourg	25621
Globus Research & Development Holding S.A.,		Pirotto Finance Holding S.A., Luxembourg	25621
Luxembourg	25632	Plurisport International S.A., Luxembourg	25624
Globus Research & Development Holding S.A.,		Plurisport International S.A., Luxembourg	25624
Luxembourg	25632	Promo Nord-Sud S.A., Luxembourg	25626
Globus Research & Development Holding S.A.,		Promo Nord-Sud S.A., Luxembourg	25626
Luxembourg	25632	Qesse Finance S.A., Luxembourg	25616
Globus Research & Development Holding S.A.,		SLGB Management S.A., Luxembourg	25620
Luxembourg	25632	Smaragtin S.A.H., Luxembourg	25613
Grosvenor European Prime Properties S.A.,		Souvenance Holding S.A., Luxembourg	25602
Luxembourg	25587	Souvenance Holding S.A., Luxembourg	25602
Holding du Kirchberg S.A., Luxembourg	25601	Texis S.A., Luxembourg	25629
IM International Models Holding S.A., Luxem-		Texis S.A., Luxembourg	25629
bourg	25620	Thomson Travel Holdings S.A., Luxembourg	25586
IM International Models Holding S.A., Luxem-		Valmont Holding S.A., Luxembourg	25612
bourg	25620	Valmont Holding S.A., Luxembourg	25612
(L')Immobilière de Waldbredimus S.C.I., Luxem-		Velt, S.à r.l., Luxembourg	25621
bourg	25611	Viga Holdings (Luxembourg) S.A.H., Luxembourg	25616
Invesphoto S.A., Luxembourg	25617	Watford S.A., Luxembourg	25586
Invesphoto S.A., Luxembourg	25617	Watford S.A., Luxembourg	25587
Jumail S.C.I., Oberkorn	25615	Wisley S.A., Luxembourg	25615
Jyrom S.A., Bereldange	25601		

THOMSON TRAVEL HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 4, rue Carlo Hemmer.
R. C. Luxembourg B 62.806.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale

L'assemblée générale décide de fixer le nombre des administrateurs à quatre (4), de réélire Messieurs Jacques Loesch, Henrik Turesson Norlin et Martin Lange comme administrateurs et d'élire comme nouvel administrateur Monsieur David Taylor, Director of Financial Planning and Analysis, TUI NE Ltd, Hampstead Road, London NW1 7SD. Le mandat de tous les administrateurs élus prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour THOMSON TRAVEL HOLDINGS S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 29 avril 2003, réf. LSO-AD05911. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(019672.3/267/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2003.

**WATFORD S.A., Société Anonyme,
(anc. WATFORD HOLDING S.A.).**

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.
R. C. Luxembourg B 33.595.

L'an deux mille trois, le sept avril.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme WATFORD HOLDING S.A., ayant son siège social situé à L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim constituée suivant acte reçu par le Notaire Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg en date du 12 avril 1990, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 369 du 10 octobre 1990, dont les statuts ont été modifiés successivement suivant actes reçus par le notaire soussigné en date du 22 juillet 1993, publié au Mémorial C numéro 489 du 19 octobre 1993, et en date du 11 octobre 1994, publié au Mémorial C numéro 38 du 24 janvier 1995, puis modifié pour la dernière fois en date du 30 novembre 2001 à l'occasion de la conversion de la devise du capital social en euros de la société, publié au Mémorial C numéro 514 du 3 avril 2002.

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Maître Charles Duro, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Maître Catherine Graff, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Guillaume de Villenaut, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le bureau étant ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont indiqués sur une liste de présence signée par les actionnaires présents, par les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Modification de l'objet social de la société de société holding soumise à la loi du 31 juillet 1929 en société de participations financières avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2003.
2. Modification de la dénomination de la société de WATFORD HOLDING S.A. en WATFORD S.A.
3. Modification subséquente des articles 1^{er}, 2 et 15 des statuts afin de refléter les résolutions qui précèdent.
4. Divers.

Après délibération, l'Assemblée Générale prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'objet social de la société avec effet rétroactif au le 1^{er} janvier 2003 de sorte qu'elle ne sera plus soumise au régime fiscal des sociétés holding de 1929 mais au régime de droit commun applicable aux sociétés de participations financières.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier la dénomination sociale de la société de WATFORD HOLDING S.A. en WATFORD S.A.

Troisième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, les articles 1^{er}, 2 et 15 des statuts auront dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société sous forme d'une société anonyme, sous la dénomination de WATFORD S.A.»

«**Art. 2.** La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toutes autres manières de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger et leur prêter concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut prêter ou emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts et procéder à l'émission d'obligations.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public. Elle pourra également faire toutes opérations immobilières, telles que l'achat, la vente, l'exploitation et la gestion d'immeubles.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.»

«**Art. 15.** Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et aux lois modificatives.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, il ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: C. Duro, C. Graff, G. Villenaut, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2003, vol. 138S, fol. 76, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2003.

J. Elvinger.

(019666.3/211/72) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2003.

**WATFORD S.A., Société Anonyme,
(anc. WATFORD HOLDING S.A.).**

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.
R. C. Luxembourg B 33.595.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2003.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger.

(019668.3/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2003.

GROSVENOR EUROPEAN PRIME PROPERTIES S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J. F. Kennedy.

Scindée en:

EPP PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg.

GEPP LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg.

In the year two thousand and three, on the fourteenth of April.

Before Maître Léon Thomas known as Tom Metzler, notary public residing in Luxembourg-Bonnevoie (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the public limited company GROSVENOR EUROPEAN PRIME PROPERTIES S.A., with registered office at L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J. F. Kennedy, registered with the Register of commerce and companies of Luxembourg under section B 78.677, hereinafter referred to as the 'Company', incorporated by a deed of Maître Jean Seckler, notary public residing in Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg), on 2nd of November 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (hereafter the 'Mémorial C') number 352 of 15th May 2001.

The Company's articles of association have been amended by virtue of a deed of the prenamed notary Jean Seckler on 6th of February 2002, published in the Mémorial C number 1014 of 3rd of July 2002.

The meeting was opened at 2.30 pm by Mr Paul Marx, docteur en droit, with professional address at L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, being in the chair, who appoints as secretary Mrs Michèle Reding, private employee, with professional address at L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

The meeting elects as scrutineer Mr David Sana, maître en droit, with professional address at L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state:

I. That the agenda of the present extraordinary general meeting is the following:

- 1) Presentation of the draft terms of division of the Company.
- 2) Acknowledgment of the compliance with the formalities provided by article 295 (1) (a) and (b), waiver in accordance with article 296 of articles 293, 295 paragraph 1 c) and d) and acknowledgement that articles 294 and 295 regarding to the expert report are not applicable pursuant to article 307 (5) of company law.
- 3) Approval of the draft terms of division and decision to carry out the division by the approval of the incorporation of two new companies and their articles of association in the form published in the Mémorial C n° 274 of 14th March 2003.

Based on the reports of the independent expert provided for by article 26-1 of company law, the société à responsabilité limitée INTERAUDIT with registered office at L-1511 Luxembourg, 119, avenue de la Faïencerie, approval of the allocation and of the terms of issue of the new shares in accordance with the proposals of the draft terms of division and approval of the allocation of the Company's assets and liabilities to the two new companies which will be incorporated in accordance with the provisions of the draft terms of division.

4) Decision that the annual accounts of the Company for the financial year 2002 will be submitted for approval to the general meeting of shareholders of GEPP LUXEMBOURG S.A. who will also deliberate on the discharge to the directors of the Company for the financial year 2002 and for the months of January until April 2003.

5) Acknowledgement of the realisation of the division.

6) Determination of the place where the corporate documents will be kept during the legal period.

II. That the names of the shareholders present or represented, the names of the proxy holders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, after having been signed ne varietur by the shareholders present, the proxy holders of the represented shareholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be submitted together with the present deed to the registration formalities.

The proxies of the represented shareholders, after having been signed ne varietur by the appearing parties and the undersigned notary, will also remain annexed to the present deed.

III. That it appears from the said attendance list, that the 3,446,644 (three million four hundred forty-six thousand six hundred forty-four) shares in circulation representing the entire share capital are present or represented at the present extraordinary general meeting. Furthermore the shareholders present or represented declare having knowledge of the agenda so that the meeting may validly decide on all the items of the agenda, without any obligation to justify the accomplishment of the formalities relating to the convening notices.

The present meeting is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda. These facts having been recognised as true by the general meeting, it declares having knowledge of the draft terms of division of the Company by incorporation of two new limited liability companies under Luxembourg law (the 'new companies') namely:

- a) EPP PARTICIPATIONS S.A. ('EPPP')
- b) GEPP LUXEMBOURG S.A. ('GEPPL').

Pursuant to the provisions of articles 288 and 307 of the law on commercial companies as amended, the division of the Company will be carried out by the transfer, following its dissolution without liquidation, of all its assets and liabilities to the two new companies in accordance with the principles and terms of allocation provided for in the draft terms of division dated 7th March 2003.

The general meeting acknowledges that said draft terms of division have been signed by the board of directors of the Company on 7th March 2003 and have been published in the Mémorial C n° 274 on 14th March 2003, in accordance with article 307 referring to article 290 of the law on commercial companies as amended.

After deliberation, the meeting unanimously approves the following resolutions:

First resolution

The meeting decides, pursuant to article 296 of the law on commercial companies, to waive the application of articles 293 and 295 paragraph 1 c) and d) of such law. The meeting further acknowledges, to the extent required that pursuant to article 307 (5) of the law on commercial companies articles 294 and 295 of the law on commercial companies concerning the expert's report are not applicable.

Based on a declaration certifying the deposit of the documents at the registered office of the Company, the meeting declares that the Company has complied with all its information obligations provided for by article 295 (1) a) and b) of the law on commercial companies.

The said declaration after having been signed ne varietur by the members of the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be submitted together with the deed to the registration formalities.

Second resolution

In accordance with article 307 (3) of the law on commercial companies the meeting approves the draft terms of division published in the Mémorial C n° 274 of 14th March 2003 in all its provisions and in its entirety, without exception nor reservation, and decides to carry out the division of the Company by the incorporation of the new companies EPPP and GEPPL.

Thus, pursuant to the approved draft terms of division, the general meeting of shareholders resolves that the shares of the Company will be exchanged against registered shares of the new companies in accordance with the exchange ratio described in the draft terms of division, by the inscription of the new shareholders in the register of shares of the relevant new company.

Each shareholder of the new companies shall upon request receive a certificate. In accordance with the articles of association of the new companies, each shareholder may request the conversion of all or part of its registered shares into bearer shares.

All the shares of the Company being registered shares, the share register of the Company will be cancelled as at the date hereof by the proxy holder of the Company's shareholders acting in his capacity.

From an accounting point of view, the operations of the Company will be treated, as from 1st January 2003 onwards, as having been carried out solely on behalf of the new companies resulting from the division in accordance with the allocation of the assets and liabilities to each of the new companies as provided in the draft terms of division.

The new shares shall carry the right to participate in any distribution of profits of the new companies as from their incorporation.

As a result of the foregoing, the meeting requires the undersigned notary to state the articles of incorporation of the new companies.

ARTICLES OF ASSOCIATION OF EPP PARTICIPATIONS S.A.

Title I. Denomination, Registered office, Object, Duration

Art. 1. There is hereby established a société anonyme under the name of EPP PARTICIPATIONS S.A.

Art. 2. The registered office of the corporation is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the municipality of Luxembourg by a decision of the board of directors.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the corporation, which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 3. The corporation is established for an unlimited period.

Art. 4. The purpose of the company is the acquisition, the management, the enhancement and the disposal of participations in whichever form in domestic and foreign companies. The company may also contract loans and grant all kinds of support, loans, advances and guarantees to companies, in which it has a direct or indirect participation or which are members of the same group.

Furthermore, the company may acquire and dispose of all other securities by way of subscription, purchase, exchange, sale or otherwise.

It may also acquire, enhance and dispose of patents and licenses, as well as rights deriving therefrom or supplementing them.

In addition, the company may acquire, manage, enhance and dispose of real estate located in Luxembourg or abroad.

In general, the company may carry out all commercial, industrial and financial operations, whether in the area of securities or of real estate, likely to enhance or to supplement the above mentioned purposes.

Title II. Capital, Shares

Art. 5. The corporate capital is set at EUR 37,428,416.- (thirty-seven million four hundred and twenty-eight thousand four hundred and sixteen euro) divided into 3,446,644 (three million four hundred forty-six thousand six hundred forty-four) shares without par value.

The shares may be created at the owner's option in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

The shares are in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The corporation may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

The corporate capital may be increased or reduced in compliance with the legal requirements.

Title III. Management

Art. 6. The corporation is managed by a board of directors composed of at least three members, either shareholders or not, who are appointed for a period not exceeding six years by the general meeting of shareholders which may at any time remove them.

The number of directors, their term and their remuneration are fixed by the general meeting of the shareholders.

Art. 7. The board of directors will elect from among its members a chairman. When he is prevented, he is replaced by the eldest director. The first chairman shall be appointed by the extraordinary general shareholders' meeting following the incorporation of the company.

The board of directors convenes upon call by the chairman or by the eldest director, when the chairman is prevented, as often as the interest of the corporation so requires. It must be convened each time two directors so request.

Board resolutions can also be taken by circular letter, the signatures of the different board members may be apposed on several exemplars of the board resolution in writing. Any director may also participate in any meeting of the board of directors by conference call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another.

Art. 8. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors. The board of directors may pay interim dividends, in compliance with the legal requirements.

Art. 9. The corporation will be bound in any circumstances by joint signatures of two directors or by the sole signature of a managing director, without prejudice of special decisions that have been reached concerning the authorized signature in case of delegation of powers or proxies given by the board of directors pursuant to article 10 of the present articles of association.

Art. 10. The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management of the corporation to one or more directors, who will be called managing directors. The first managing director(s) may be appointed by the extraordinary general shareholders' meeting following the incorporation of the company.

The board of directors may also commit the management of all the affairs of the corporation or of a special branch to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxy holders, selected from its own members or not, either shareholders or not.

Art. 11. Any litigations involving the corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the corporation by the board of directors, represented by its chairman or by the director delegated for this purpose.

Title IV. Supervision

Art. 12. The corporation is supervised by one or several statutory auditors, appointed by the general meeting of shareholders which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

Title V. General meeting

Art. 13. The annual meeting will be held in Luxembourg at the place specified in the convening notices on the fifteenth of April at 4.00 p.m.

If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Title VI. Accounting year, Allocation of profits

Art. 14. The accounting year of the corporation shall begin on January 1 and shall terminate on the December 31 of each year.

Art. 15. After deduction of any and all of the expenses of the corporation and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the corporation. Of the net profits, five per cent (5,00 %) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten per cent (10,00 %) of the capital of corporation, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

The balance is at the disposal of the general meeting.

Title VII. Dissolution, Liquidation

Art. 16. The corporation may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remunerations.

Title VIII. General provisions

Art. 17. All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10th 1915 on commercial companies and the amendments hereto.

Transitory provisions

The first accounting year will begin on the day of the incorporation and will end on December 31, 2003.

The first annual general meeting of shareholders will be held on 15th April 2004.

The first directors and statutory auditor will be appointed by the general meeting of shareholders immediately following the incorporation of the company.

Payment of the capital and title

The subscribed capital of EPP PARTICIPATIONS S.A. amounting to EUR 37,428,416.- (thirty-seven million four hundred and twenty-eight thousand four hundred and sixteen Euro), represented by 3,446,644 (three million four hundred forty-six thousand six hundred forty-four) shares without par value, is fully paid up by contribution of part of the assets and liabilities of GROSVENOR EUROPEAN PRIME PROPERTIES S.A., prenamed, in accordance with the provisions of the draft terms of division.

The shares of each of the new companies are allocated to the Company's shareholders proportionally to their participation in the Company's capital.

The contribution in kind in connection with the Company's division has been the subject of a report of the société à responsabilité limitée INTERAUDIT with registered office at L-1511 Luxembourg, 119, avenue de la Faïencerie, dated on 14th of March 2003, in accordance with the provisions of article 26-1 of the law on commercial companies, which concludes as follows:

4. Conclusion

Based on the verifications carried out as described above, nothing has come to our attention to indicate that the value of the contribution does not correspond at least to the number and accounting par value of the shares to be issued as consideration.

A copy of the report after having been signed *ne varietur* by the members of the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be submitted to the registration formalities.

Allocation of shares

The prementioned share capital represented by three million four hundred forty-six thousand six hundred forty-four (3,446,644) shares of the company presently incorporated are allocated as follows:

1) To the company GROSVENOR FIRST EUROPEAN PROPERTY INVESTMENT S.A., three million four hundred forty-six thousand six hundred forty-three shares	3,446,643
2) To Mr Neil Leslie Jones, one share	1
Total: three million four hundred forty-six thousand six hundred forty-four shares	3,446,644

ARTICLES OF ASSOCIATION OF GEPP LUXEMBOURG S.A.

Title I. Denomination, Registered office, Object, Duration

Art. 1. There is hereby established a société anonyme under the name of GEPP LUXEMBOURG S.A.

Art. 2. The registered office of the corporation is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the municipality of Luxembourg by a decision of the board of directors. If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the corporation, which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 3. The corporation is established for an unlimited period.

Art. 4. The purpose of the company is the acquisition, the management, the enhancement and the disposal of participations in whichever form in domestic and foreign companies. The company may also contract loans and grant all kinds of support, loans, advances and guarantees to companies, in which it has a direct or indirect participation or which are members of the same group.

Furthermore, the company may acquire and dispose of all other securities by way of subscription, purchase, exchange, sale or otherwise.

It may also acquire, enhance and dispose of patents and licenses, as well as rights deriving therefrom or supplementing them.

In addition, the company may acquire, manage, enhance and dispose of real estate located in Luxembourg or abroad.

In general, the company may carry out all commercial, industrial and financial operations, whether in the area of securities or of real estate, likely to enhance or to supplement the above mentioned purposes.

Title II. Capital, Shares

Art. 5. The corporate capital is set at EUR 69,417,000.- (sixty-nine million four hundred and seventeen thousand euro) divided into 3,446,644 (three million four hundred forty-six thousand six hundred forty-four) shares without par value.

The shares may be created at the owner's option in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

The shares are in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The corporation may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

The corporate capital may be increased or reduced in compliance with the legal requirements.

Title III. Management

Art. 6. The corporation is managed by a board of directors composed of at least three members, either shareholders or not, who are appointed for a period not exceeding six years by the general meeting of shareholders which may at any time remove them.

The number of directors, their term and their remuneration are fixed by the general meeting of the shareholders.

Art. 7. The board of directors will elect from among its members a chairman. When he is prevented, he is replaced by the eldest director. The first chairman shall be appointed by the extraordinary general shareholders' meeting following the incorporation of the company.

The board of directors convenes upon call by the chairman or by the eldest director, when the chairman is prevented, as often as the interest of the corporation so requires. It must be convened each time two directors so request.

Board resolutions can also be taken by circular letter, the signatures of the different board members may be apposed on several exemplars of the board resolution in writing. Any director may also participate in any meeting of the board of directors by conference call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another.

Art. 8. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors. The board of directors may pay interim dividends, in compliance with the legal requirements.

Art. 9. The corporation will be bound in any circumstances by joint signatures of two directors or by the sole signature of a managing director, without prejudice of special decisions that have been reached concerning the authorized signature in case of delegation of powers or proxies given by the board of directors pursuant to article 10 of the present articles of association.

Art. 10. The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management of the corporation to one or more directors, who will be called managing directors. The first managing director(s) may be appointed by the extraordinary general shareholders' meeting following the incorporation of the company.

The board of directors may also commit the management of all the affairs of the corporation or of a special branch to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxy holders, selected from its own members or not, either shareholders or not.

Art. 11. Any litigations involving the corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the corporation by the board of directors, represented by its chairman or by the director delegated for this purpose.

Title IV. Supervision

Art. 12. The corporation is supervised by one or several statutory auditors, appointed by the general meeting of shareholders which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

Title V. General meeting

Art. 13. The annual meeting will be held in Luxembourg at the place specified in the convening notices on the fifteenth of April at 5.00 p.m.

If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Title VI. Accounting year, allocation of profits

Art. 14. The accounting year of the corporation shall begin on January 1 and shall terminate on the December 31 of each year.

Art. 15. After deduction of any and all of the expenses of the corporation and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the corporation. Of the net profits, five per cent (5,00 %) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten per cent (10,00 %) of the capital of corporation, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

The balance is at the disposal of the general meeting.

Title VII. Dissolution, Liquidation

Art. 16. The corporation may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remunerations.

Title VIII. General provisions

Art. 17. All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10th 1915 on commercial companies and the amendments hereto.

Transitional provisions

The first accounting year will begin on the day of incorporation and will end on December 31, 2003.

The first annual general meeting of shareholders will be held on 15th April 2004.

The first directors and statutory auditors will be appointed by the general meeting of shareholders immediately following the incorporation of the company.

Payment of the capital and title

The subscribed capital of GEPP LUXEMBOURG S.A. amounting to EUR 69,417,000.- (sixty-nine million four hundred seventeen thousand euro) represented by 3,446,644 (three million four hundred forty-six thousand six hundred forty-four) shares without nominal value, is fully paid up by contribution of part of the assets and liabilities of GROSVENOR EUROPEAN PRIME PROPERTIES S.A., prenamed, in accordance with the provisions of the draft terms of division which are estimated at EUR 69,896,007.- (sixty-nine million eight hundred ninety-six thousand and seven euro) out of which EUR 69,417,000.- (sixty-nine million four hundred seventeen thousand euro) are allocated to the share capital and the surplus EUR 479,007.- (four hundred seventy-nine thousand and seven euro) representing a share premium are allocated to a free reserve.

The shares of each of the new companies are allocated to the shareholders of the Company proportionally to the participation in the Company's capital.

The contribution in kind in connection with the company's division has been the subject of a report of the société à responsabilité limitée INTERAUDIT with registered office at L-1511 Luxembourg, 119, avenue de la Faiencerie, dated on 14th of March 2003, in accordance with the provisions of article 26-1 of the law on commercial companies, which concludes as follows:

'4. Conclusion

Based on the verifications carried out as described above, nothing has come to our attention to indicate that the value of the contribution does not correspond at least to the number and accounting par value of the shares to be issued as consideration together with the share premium which will be allocated to free reserves.'

A copy of the report after having been signed *ne varietur* by the members of the bureau of the meeting and by the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be submitted to the registration formalities.

Allocation of shares

The prementioned share capital represented by three million four hundred forty-six thousand six hundred forty-four (3,446,644) shares of the company presently incorporated are allocated as follows:

1) To the company GROSVENOR FIRST EUROPEAN PROPERTY INVESTMENT S.A., three million four hundred forty-six thousand six hundred forty-three shares	3,446,643
2) To Mr Neil Leslie Jones, one share	1
Total: three million four hundred forty-six thousand six hundred forty-four shares	3,446,644

Third resolution

The meeting decides that the annual accounts of the Company for the financial year 2002 will be submitted for approval to the annual general meeting of shareholders of GEPP LUXEMBOURG S.A. who will also deliberate on the discharge to the directors of the Company for the financial year 2002 and for the months of January until April 2003.

Fourth resolution

The meeting acknowledges that the division has been carried out in accordance with article 301 of the law on commercial companies as amended, subject to the provisions of article 302 of the same law concerning the validity of the division vis-à-vis third parties.

It further acknowledges the dissolution without liquidation of the Company following the realisation of the division.

Fifth resolution

The meeting decides that the corporate documents of the Company will be deposited and kept during the legal period at the registered office of the newly incorporated company, GEPP LUXEMBOURG S.A., 46A, avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Statement

The undersigned notary declares, in accordance with the provisions of article 300 (2) of the law on commercial companies as amended, that he has verified the existence and the legality of the operations and formalities which need to be complied with by the Company and those required pursuant to the draft terms of division.

General meeting of shareholders of GEPP LUXEMBOURG S.A.

The shareholders of the new company GEPP LUXEMBOURG S.A. representing the entire subscribed share capital, considering themselves being duly convened, unanimously take the following resolutions:

1. The number of directors is fixed at three and the number of statutory auditors is fixed at one.
2. Are appointed as directors:
 - Mr Michael McDonald, company director, residing in L-4973 Dippach, 162, route de Luxembourg, born on 10th January 1948 in Manchester (GB);
 - Mr Neil Leslie Jones, chartered surveyor, residing in F-75007 Paris, 28, avenue Duquesne, born on 5th February 1966 in Poole (GB);
 - Mr Benoit Prat-Stanford, company director, residing in F-75008 Paris, 3, rue de la Bienfaisance, born on 2nd May 1965 in Tours (France).
3. Is appointed as statutory auditor:
The société anonyme DELOITTE & TOUCHE S.A. with registered office at L-8009 Strassen, 3, route d'Arlon (R. C. Luxembourg B 67.895).
4. The directors' and the statutory auditor's mandates will expire at the annual general meeting to be held in 2004.
5. The registered office of the company is fixed in L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J. F. Kennedy.

General meeting of shareholders of EPP PARTICIPATIONS S.A.

The shareholders of the new company EPP PARTICIPATIONS S.A. representing the entire subscribed share capital, considering themselves being duly convened, unanimously take the following resolutions:

1. The number of directors is fixed at three and the number of statutory auditors is fixed at one.
2. Are appointed as directors:
 - Mr Michael McDonald, company director, residing in L-4973 Dippach, 162, route de Luxembourg, born on 10th January 1948 in Manchester (GB);
 - Mr Neil Leslie Jones, chartered surveyor, residing in F-75007 Paris, 28, avenue Duquesne, born on 5th February 1966 in Poole (GB);
 - Mr Benoit Prat-Stanford, company director, residing in F-75008 Paris, 3, rue de la Bienfaisance, born on 2nd May 1965 in Tours (France).
3. Is appointed as statutory auditor:
The société anonyme DELOITTE & TOUCHE S.A. with its registered office at L-8009 Strassen, 3, route d'Arlon (R. C. Luxembourg B 67.895).
4. The directors' and the statutory auditor's mandates will expire at the annual general meeting to be held in 2004.
5. The registered office of the company is fixed in L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

Evaluation of costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable amounts to approximately EUR 15,000.- (fifteen thousand euro), considering that the present transaction is a division for which the registration authorities can levy a flat tax in accordance with article 4-1 of the amended law of 29th December 1971 implementing the amended European Directive of 17th July 1969.

Nothing further being on the agenda, the meeting is terminated.

The undersigned notary, who knows and speaks English, states on the request of the appearing parties that the present deed is worded in English, followed by a French version and that in case of discrepancy between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read and explained to the meeting, members of the bureau of the meeting, all known by the undersigned notary by their surname, Christian name, civil status and residence, signed together with the undersigned notary the present original deed, no shareholder having asked to sign.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le quatorze avril.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme GROSVENOR EUROPEAN PRIME PROPERTIES S.A., ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J. F. Kennedy, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B numéro 78.677, ci-après dénommée la 'Société', constituée suivant acte de Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg) en date du 2 novembre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (ci-après le 'Mémorial C') numéro 352 du 15 mai 2001.

Les statuts de la Société ont été modifiés suivant acte du prédit notaire Jean Seckler en date du 6 février 2002, publié au Mémorial C numéro 1014 du 3 juillet 2002.

L'assemblée est ouverte à 14.30 heures, sous la présidence de Monsieur Paul Marx, docteur en droit, ayant son adresse professionnelle à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, qui désigne comme secrétaire Madame Michèle Reding, employée privée, ayant son adresse professionnelle à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur David Sana, maître en droit, ayant son adresse professionnelle à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1) Présentation du projet de scission de la Société.

2) Constatation de l'accomplissement des formalités de l'article 295 (1) (a) et (b), renonciation en vertu de l'article 296 à l'application des articles 293, 295 paragraphe 1 c) et d) et constatation que les articles 294 et 295 en ce qui concerne le rapport d'expert sont inapplicables en vertu de l'article 307 (5) de la loi sur les sociétés.

3) Approbation du projet de scission et décision de réaliser la scission par l'approbation de la constitution des deux sociétés nouvelles et de leurs statuts tels que publiés dans le Mémorial C n° 274 du 14 mars 2003.

Sur le vu des rapports de l'expert indépendant prévus par l'article 26-1 de la loi sur les sociétés commerciales, la société à responsabilité limitée INTERAUDIT avec siège social à L-1511 Luxembourg, 119, avenue de la Faïencerie, approbation de la répartition et des conditions d'émission des nouvelles actions conformément aux propositions du projet de scission et approbation de la répartition des éléments d'actif et de passif de la Société entre les deux sociétés nouvelles à constituer conformément aux dispositions du projet de scission.

4) Décision que les comptes annuels de la société relatifs à l'exercice 2002 soient soumis à l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires de GEPP LUXEMBOURG S.A. qui devront se prononcer également sur la décharge des administrateurs de la Société pour l'exercice 2002 et les mois de janvier à avril 2003.

5) Constatation de la réalisation de la scission.

6) Détermination du lieu de conservation des documents sociaux de la Société pendant le délai légal.

II. Que les noms des actionnaires présents ou représentés, les noms des mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentaire.

III. Qu'il résulte de ladite liste de présence que les 3.446.644 (trois millions quatre cent quarante-six mille six cent quarante-quatre) actions en circulation représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire. En outre les actionnaires présents ou représentés déclarent avoir connaissance de l'ordre du jour de sorte que l'assemblée peut valablement délibérer sur les points à l'ordre du jour, sans qu'il soit besoin de justifier de l'accomplissement des formalités relatives aux convocations.

La présente assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur tous les points de l'ordre du jour. Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci déclare avoir pris connaissance du projet de scission

de la Société par constitution de deux nouvelles sociétés anonymes de droit luxembourgeois (les 'sociétés nouvelles') à savoir:

- a) EPP PARTICIPATIONS S.A. ('EPPP')
- b) GEPP LUXEMBOURG S.A. ('GEPPL').

Conformément aux dispositions des articles 288 et 307 de la loi modifiée sur les sociétés commerciales, la scission de la Société sera opérée par le transfert, par suite de sa dissolution sans liquidation, de l'ensemble de son patrimoine actif et passif aux deux nouvelles sociétés selon les principes et modalités de répartition prévus au projet de scission du 7 mars 2003.

L'assemblée constate que ledit projet de scission a été signé par le conseil d'administration de la Société en date du 7 mars 2003 et a été publié au Mémorial C numéro 274 du 14 mars 2003, conformément à l'article 307 renvoyant à l'article 290 de la loi sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

L'assemblée, après avoir délibéré, approuve à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide, en vertu de l'article 296 de la loi sur les sociétés commerciales, de renoncer à l'application des articles 293 et 295 paragraphe 1 c) et d) de cette loi. Elle constate encore, pour autant que de besoin, qu'en vertu de l'article 307 (5) de la loi sur les sociétés commerciales, les articles 294 et 295 de la loi sur les sociétés commerciales sur le rapport d'expert ne sont pas applicables.

L'assemblée, sur base d'une attestation certifiant du dépôt des pièces au siège de la Société, déclare qu'il a été satisfait par la Société à tous les devoirs d'information retenus à l'article 295 (1) (a) et (b) de la loi sur les sociétés commerciales.

Ladite attestation après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Deuxième résolution

L'assemblée en conformité avec l'article 307 (3) de la loi sur les sociétés commerciales, approuve le projet de scission publié au Mémorial C numéro 274 du 14 mars 2003 dans toutes ses dispositions et dans son intégralité, sans exception ni réserve, et décide de réaliser la scission de la Société par la constitution des sociétés nouvelles EPPP et GEPPL.

Ainsi, conformément au projet de scission approuvé, l'assemblée générale des actionnaires décide que les actions de la Société seront échangées contre les actions émises en forme nominative des sociétés nouvelles suivant le rapport d'échange décrit dans le projet de scission, par inscription des nouveaux actionnaires dans le registre des actions des sociétés nouvelles concernées.

Chaque actionnaire des sociétés nouvelles obtiendra sur demande un certificat. Conformément aux statuts des sociétés nouvelles, chaque actionnaire pourra demander la conversion de tout ou partie de ses actions nominatives en actions au porteur.

Toutes les actions de la Société étant nominatives, le registre des actions de la Société sera annulé à la date de ce jour par le représentant des actionnaires de la Société, ès-qualités qu'il agit.

D'un point de vue comptable, les opérations de la Société seront considérées, à compter de la date du 1^{er} janvier 2003, comme accomplies pour le compte exclusif des deux nouvelles sociétés issues de la scission selon les éléments du patrimoine actif et passif transférés à chacune d'elles conformément au projet de scission.

Les nouvelles actions donneront droit de participer aux distributions du bénéfice dans les nouvelles sociétés à partir de leur constitution.

Suite à ce qui précède, l'assemblée requiert le notaire instrumentant de constater authentiquement les statuts des nouvelles sociétés.

STATUTS DE EPP PARTICIPATIONS S.A.

Titre I^{er}. Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de EPP PARTICIPATIONS S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la même commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères. Elle peut aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte ou qui est membre du même groupe, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

Par ailleurs, la société peut acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement. Elle peut également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

De plus, la société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation d'immeubles situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la société peut faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière et immobilière, susceptibles de favoriser ou de compléter les objets ci-avant mentionnés.

Titre II. Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à EUR 37.428.416,- (trente-sept millions quatre cent vingt-huit mille quatre cent seize euros) représenté par 3.446.644 (trois millions quatre cent quarante-six mille six cent quarante-quatre) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Le capital souscrit pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

Titre III. Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, associés ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révoquables par elle.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement, il est remplacé par l'administrateur le plus âgé. Le premier président sera nommé par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires qui se tiendra après la constitution de la société.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou en cas d'empêchement de celui-ci, de l'administrateur le plus âgé, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Les décisions du conseil d'administration peuvent aussi être prises par lettre circulaire, les signatures des différents administrateurs pouvant être apposées sur plusieurs exemplaires de la décision écrite du conseil d'administration.

Tout administrateur peut en outre participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. De plus, il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu des dispositions de l'article 10 des statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs délégués. Le(s) premier(s) administrateur(s) délégué(s), pourra (pourront) être nommé(s) par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires qui se tiendra après la constitution de la société.

Le conseil d'administration peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoir, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV. Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

Titre V. Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la ville de Luxembourg à l'endroit indiqué dans les convocations, le quinze avril à 16.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5,00 %) pour la formation du fonds de réserve légale; ce

prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2003.

La première assemblée générale ordinaire se réunira le 15 avril 2004.

Les premiers administrateurs et le commissaire aux comptes seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la société.

Paiement du capital et titre de propriété

Le capital souscrit de la société EPP PARTICIPATIONS S.A. s'élevant à EUR 37.428.416,- (trente-sept millions quatre cent vingt-huit mille quatre cent seize euros), représenté par 3.446.644 (trois millions quatre cent quarante-six mille six cent quarante-quatre) actions sans désignation de valeur nominale, est intégralement libéré par l'apport d'une partie des éléments actifs et passifs de la société GROSVENOR EUROPEAN PRIME PROPERTIES S.A., préqualifiée, conformément aux dispositions du projet de scission.

Les actions de chacune des Sociétés Nouvelles seront réparties entre les actionnaires de la Société proportionnellement à leur participation dans le capital de la Société.

L'apport en nature dans le cadre de la scission de la Société a fait l'objet d'un rapport de la société à responsabilité limitée INTERAUDIT avec siège social à L-1511 Luxembourg, 119, avenue de la Faïencerie en date du 14 mars 2003, conformément aux dispositions de l'article 26-1 de la loi sur les sociétés commerciales, qui conclut:

'4. Conclusion

Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, aucun élément n'a retenu notre attention de manière à indiquer que la valeur de l'apport ne correspondrait pas au moins au nombre et au pair comptable des actions à émettre en contrepartie.'

Un exemplaire de ce rapport après avoir été signé ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Attribution des actions

Le capital susmentionné est représenté par 3.446.644 (trois millions quatre cent quarante-six mille six cent quarante-quatre) actions de la société présentement constituée qui sont attribuées comme suit:

1) A la société GROSVENOR FIRST EUROPEAN PROPERTY INVESTMENT S.A., trois millions quatre cent quarante-six mille six cent quarante-trois actions	3.446.643
2) A Monsieur Neil Leslie Jones, une action	1
Total: trois millions quatre cent quarante-six mille six cent quarante-quatre actions	<u>3.446.644</u>

STATUTS DE GEPP LUXEMBOURG S.A.

Titre I^{er}. Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de GEPP LUXEMBOURG S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la même commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères. Elle peut aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte ou qui est membre du même groupe, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

Par ailleurs, la société peut acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement. Elle peut également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

De plus, la société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation d'immeubles situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la société peut faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière et immobilière, susceptibles de favoriser ou de compléter les objets ci-avant mentionnés.

Titre II. Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à EUR 69.417.000,- (soixante-neuf millions quatre cent dix-sept mille euros) représenté par 3.446.344 (trois millions quatre cent quarante-six mille trois cent quarante-quatre) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Le capital souscrit pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

Titre III. Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, associés ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement, il est remplacé par l'administrateur le plus âgé. Le premier président sera nommé par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires qui se tiendra après la constitution de la société.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou en cas d'empêchement de celui-ci, de l'administrateur le plus âgé, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Les décisions du conseil d'administration peuvent aussi être prises par lettre circulaire, les signatures des différents administrateurs pouvant être apposées sur plusieurs exemplaires de la décision écrite du conseil d'administration.

Tout administrateur peut en outre participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. De plus, il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu des dispositions de l'article 10 des statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs délégués. Le(s) premier(s) administrateur(s) délégué(s), pourra (pourront) être nommé(s) par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires qui se tiendra après la constitution de la société.

Le conseil d'administration peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoir, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV. Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

Titre V. Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la ville de Luxembourg à l'endroit indiqué dans les convocations, le quinze avril à 17.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5,00 %) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois

être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2003.

La première assemblée générale ordinaire se réunira le 15 avril 2004.

Les premiers administrateurs et le commissaire aux comptes seront élus par l'assemblée générale suivant immédiatement la constitution de la Société.

Païement du capital et titre de propriété

Le capital souscrit de la société GEPP LUXEMBOURG S.A. s'élevant à EUR 69.417.000,- (soixante-neuf millions quatre cent dix-sept mille euros), représenté par 3.446.644 (trois millions quatre cent quarante-six mille six cent quarante quatre) actions sans désignation de valeur nominale, est intégralement libéré par l'apport d'une partie des éléments actifs et passifs de la société GROSVENOR EUROPEAN PRIME PROPERTIES S.A., préqualifiée, conformément aux dispositions du projet de scission, évalué à EUR 69.896.007,- (soixante-neuf millions huit cent quatre-vingt-seize mille sept euros); dont EUR 69.417.000,- (soixante-neuf millions quatre cent dix-sept mille euros) sont affectés au capital social et le surplus EUR 479.007,- (quatre cent soixante-dix-neuf mille sept euros) représentant une prime d'émission qui sera affectée à un poste de réserve libre.

Les actions de chacune des Sociétés Nouvelles seront réparties entre les actionnaires de la Société proportionnellement à leur participation dans le capital de la Société.

L'apport en nature dans le cadre de la scission de la Société a fait l'objet d'un rapport de la société à responsabilité limitée INTERAUDIT avec siège à L-1511 Luxembourg, 119, avenue de la Faïencerie en date du 14 mars 2003, conformément aux dispositions de l'article 26-1 de la loi sur les sociétés commerciales, qui conclut:

'4. Conclusion

Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, aucun élément n'a retenu notre attention de manière à indiquer que la valeur de l'apport ne correspondrait pas au moins au nombre et au pair comptable des actions à émettre en contrepartie ensemble avec la prime d'émission attribuée à un poste de réserve libre.'

Un exemplaire de ce rapport après avoir été signé ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Attribution des actions

Le capital susmentionné est représenté par 3.446.644 (trois millions quatre cent quarante-six mille six cent quarante-quatre) actions de la société présentement constituée qui sont attribuées comme suit:

1) A la société GROSVENOR FIRST EUROPEAN PROPERTY INVESTMENT S.A., trois millions quatre cent quarante-six mille six cent quarante-trois actions	3.446.643
2) A Monsieur Neil Leslie Jones, une action	1
Total: trois millions quatre cent quarante-six mille six cent quarante-quatre actions	3.446.644

Troisième résolution

L'assemblée décide que les comptes annuels de la société relatifs à l'exercice 2002 seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires de la société GEPP LUXEMBOURG S.A. qui voteront également la décharge aux administrateurs de la Société pour l'exercice 2002 et les mois de janvier à avril 2003.

Quatrième résolution

L'assemblée constate que la scission est réalisée conformément à l'article 301 de la loi modifiée sur les sociétés commerciales, sous réserve des dispositions de l'article 302 de la même loi concernant l'opposabilité de la scission aux tiers.

Elle constate en outre la dissolution sans liquidation de la Société par suite de la réalisation de la scission.

Cinquième résolution

L'assemblée décide que les documents sociaux de la Société seront déposés et conservés pendant le délai légal au siège social de la société nouvelle GEPP LUXEMBOURG S.A., 46A, avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare, conformément aux dispositions de l'article 300 (2) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales avoir vérifié l'existence et la légalité des opérations et formalités, qui incombent à la Société, et celles du projet de scission.

Assemblée générale des actionnaires de GEPP LUXEMBOURG S.A.

Les actionnaires de la nouvelle société GEPP LUXEMBOURG S.A. représentant la totalité du capital souscrit, et se considérant comme dûment convoqués, prennent à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires aux comptes à un.
- 2) Sont nommés administrateurs:
 - Monsieur Michael McDonald, administrateur de société, demeurant à L-4973 Dippach, 162, route de Luxembourg, né le 10 janvier 1948 à Manchester (GB);
 - Monsieur Neil Leslie Jones, chartered surveyor, demeurant à F-75007 Paris, 28, avenue Duquesne, né le 5 février 1966 à Poole (GB);
 - Monsieur Benoit Prat-Stanford, administrateur de société, demeurant à F-75008 Paris, 3, rue de la Bienfaisance, né le 2 mai 1965 à Tours (France).
- 3) Est nommée commissaire aux comptes:
La société anonyme DELOITTE & TOUCHE S.A., avec siège social à L-8009 Strassen, 3, route d'Arlon (R. C. Luxembourg B 67.895).
- 4) Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2004.
- 5) Le siège social est fixé à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J. F. Kennedy.

Assemblée générale des actionnaires de EPP PARTICIPATIONS S.A.

Les actionnaires de la nouvelle société EPP PARTICIPATIONS S.A. représentant la totalité du capital souscrit, et se considérant comme dûment convoqués, prennent à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires aux comptes à un.
- 2) Sont nommés administrateurs:
 - Monsieur Michael McDonald, administrateur de société, demeurant à L-4973 Dippach, 162, route de Luxembourg, né le 10 janvier 1948 à Manchester (GB);
 - Monsieur Neil Leslie Jones, chartered surveyor, demeurant à F-75007 Paris, 28, avenue Duquesne, né le 5 février 1966 à Poole (GB);
 - Monsieur Benoit Prat-Stanford, administrateur de société, demeurant à F-75008 Paris, 3, rue de la Bienfaisance, né le 2 mai 1965 à Tours (France).
- 3) Est nommée commissaire aux comptes:
La société anonyme DELOITTE & TOUCHE S.A. avec siège social à L-8009 Strassen, 3, route d'Arlon (R. C. Luxembourg B 67.895).
- 4) Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2004.
- 5) Le siège social est fixé à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J. F. Kennedy.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, s'élève à environ EUR 15.000,- (quinze mille euros), compte tenu du fait qu'il s'agit d'une scission avec perception par l'Administration de l'Enregistrement luxembourgeois du droit fixe, en application de l'article 4-1 de la loi modifiée du 29 décembre 1971 introduisant la directive européenne modifiée du 17 juillet 1969.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare que sur la demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la demande des mêmes comparants il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait à Luxembourg date qu'en tête des présentes.

Et lecture faite et interprétation de tout ce qui précède donnée à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ont signé le présent acte avec Nous notaire, aucun actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: Marx, Reding, Sana, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2003, vol. 17CS, fol. 41, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg-Bonnevoie, le 5 mai 2003. T. Metzler.

(020276.3/222/800) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2003.

HOLDING DU KIRCHBERG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 53.953.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire pour l'exercice 2000 du 12 mai 2002

MM. les actionnaires de la société anonyme HOLDING DU KIRCHBERG S.A., au capital de 1.250.000 LUF dont le siège social est 61, Avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, se sont réunis en assemblée générale ordinaire au siège social.

Ils reconnaissent avoir été régulièrement convoqués.

Il a été dressé une feuille de présence, laquelle a été signée par les actionnaires présents représentant l'intégralité du capital.

Monsieur René Arama, préside l'assemblée.

- La société STARLINK LTD représentée par un administrateur, est désignée comme secrétaire.

- La société ALLIANCE SECURITIES LTD, représentée par un administrateur, est appelée pour remplir les fonctions de scrutateur.

Monsieur le Président constate d'après la feuille de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés. L'assemblée générale réunissant la totalité des actions est déclarée régulièrement constituée.

Monsieur le Président dépose au bureau de l'Assemblée:

1. la feuille de présence
2. les statuts de la société
3. le bilan et le compte des Pertes et Profits au 31 décembre 2000
4. le rapport du commissaire aux comptes.

Monsieur le Président déclare que le bilan, le compte des Pertes et Profits et le rapport du Commissaire aux comptes ont été tenus à la disposition des actionnaires pendant les quinze jours qui ont précédé la présente réunion. Il rappelle que l'assemblée générale a été convoquée à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

1. lecture du rapport du conseil d'Administration sur l'exercice clos au 31 décembre 2000.
2. approbation des comptes.
3. décharge à donner au Conseil d'Administration.
4. affectation du résultat de l'exercice 2000.

Monsieur le Président expose la situation de la société, et après échange de diverses observations de la part des actionnaires, personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et celle du Commissaire aux comptes de l'exercice 2000, approuve les comptes tels qu'ils lui ont été présentés.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

L'assemblée générale donne quitus au Conseil d'Administration et au Commissaire aux Comptes en ce qui concerne l'exercice clos au 31 décembre 2000.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix.

Troisième résolution

L'assemblée générale affecte le résultat de l'année avec un bénéfice de 24.671 LUF sur le compte résultats reportés. Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les membres du bureau.

Signature / Signature / Signature

Le secrétaire / Le scrutateur / Le président

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2003, réf. LSO-AE00141. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(019731.2//51) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2003.

JYROM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7243 Bereldange, 76, rue du X Octobre.

R. C. Luxembourg B 53.166.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2003, réf. LSO-AD00270, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(019898.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2003.

SOUVENANCE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 61.556.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 30 septembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 30 avril 2003, réf. LSO-AD06026, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mai 2003.

Pour SOUVENANCE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding

M. van de Vaart

Administrateur

(019845.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2003.

SOUVENANCE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 61.556.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 30 septembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 30 avril 2003, réf. LSO-AD06024, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mai 2003.

Pour SOUVENANCE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding

M. van de Vaart

Administrateur

(019847.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2003.

LUXFIELD INVESTISSEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 92.740.

L'an deux mille trois, le quatorze avril.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de la société anonyme LUXFIELD INVESTISSEMENT S.A., avec siège à Luxembourg, constituée suivant acte notarié du 24 mars 2003, en voie de formalisation et de publication.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Sacha Arosio, employé privé, demeurant à Schuttrange.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Josée Quintus-Claude, employée privée, demeurant à Pétange.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Georges Brimeyer, administrateur des sociétés, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social de la société de trente et un mille euro (EUR 31.000,-), sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour conçu comme ci-dessous:

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires ou de leurs mandataires, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement

Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Remplacement de Monsieur Alex Rolando Munoz comme administrateur par Monsieur Georges Brimeyer.
2. Ajoute à l'objet social et modification afférente de l'article 2 des statuts.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et après en avoir délibéré, a pris les résolutions suivantes à l'unanimité des voix:

Première résolution

L'assemblée générale décide de remplacer comme administrateur, Monsieur Alex Rolando Munoz.

Elle nomme en son remplacement, Monsieur Georges Brimeyer, administrateur de sociétés, né à Luxembourg, le 29 septembre 1942, demeurant à L-1880 Luxembourg, 111, rue Pierre Krier.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'ajouter à l'objet social la phrase suivante:

La société a encore comme objet l'acquisition, l'administration, la gestion de tous biens ou droits mobiliers ou immobiliers, location desdits biens immobiliers.

Suite à la résolution qui précède, l'article 2 des statuts aura désormais la teneur suivante:

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations financières dans toutes sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion et la mise en valeur de son portefeuille. Elle peut accomplir toutes opérations généralement quelconques commerciales, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet.

Elle peut s'intéresser par toute voie dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue, similaire ou connexe, ou de nature à favoriser le développement de son entreprise.

La société a encore comme objet l'acquisition, l'administration, la gestion de tous biens ou droits mobiliers ou immobiliers, location desdits biens immobiliers.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société pour le présent acte sont estimés à sept cent quatre-vingts euros.

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus de Nous, Notaire, par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec le notaire la présente minute.

Signé: S. Arosio, J. Quintus-Claude, G. Brimeyer, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 18 avril 2003, vol. 888, fol. 7, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pétange, le 22 avril 2003.

Pour expédition conforme

G. d'Huart

(019737.3/207/58) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2003.

LËTZEBUERGER LANDJUGEND JONGBAUEREN A JONGWËNZER DIKKRICH, Association sans but lucratif.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 5, avenue Marie-Thérèse.

STATUTS

Le 11 février de l'an deux mille trois, entre les soussignés:

Reinig Romain	artisan	Bildgeschaff	L-9356 Bettendorf
Mathay Tom	cultivateur	19, op der Fléiber	L-9378 Michelau
Linckels Claude	cultivateur	13, rue de la Sûre	L-9161 Ingeldorf
Schmit Myriam	étudiante	4, Millerbach	L-9351 Bastendorf
Steichen Jeff	cultivateur	99, rue de Welscheid	L-9090 Warken
Karels Georges	cultivateur	21, Geischleid	L-9184 Schrondweiler
Thommes Mike	boucher	16, am Eck	L-9361 Bastendorf
Jonk Mike	étudiant	7, an der Driicht	L-9183 Schlindermanderscheid

tous de nationalité luxembourgeoise

et tous ceux qui seront ultérieurement admis, il est constitué une association sans but lucratif, régie par les présents statuts et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif et les établissements d'utilité publique.

I. Dénomination et Siège

Art. 1^{er}. Il est fondé par les soussignés une association sans but lucratif dénommée LËTZEBUERGER LANDJUGEND, JONGBAUEREN A JONGWËNZER, DIKKRICH, A.s.b.l., ayant son siège à Luxembourg, au Centre Convict, 5, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg.

II. Objet

Art. 2. L'association a pour objet:

Regrouper et d'encadrer des jeunes du milieu rural de la région dans le but de développer leurs capacités personnelles sur le plan professionnel, social, culturel et religieux et de favoriser leur engagement dans le domaine de l'action humanitaire et de la coopération au développement.

L'association est constituée pour une durée indéterminée.

III. Membres

Art. 3. En dehors des membres fondateurs, toute personne physique, qui consent aux présents statuts, peut être admise comme membre effectif de l'association.

L'admission de nouveaux membres effectifs se fait par décision du conseil d'administration, sur proposition d'un administrateur.

Le nombre minimum des associés ne peut être inférieur à cinq.

Art. 4. Les membres effectifs payeront une cotisation, à fixer annuellement par l'Assemblée Générale, dont le montant ne pourra être supérieur à 25,00 €.

Art. 5. Tout membre effectif peut se retirer de l'association par simple lettre adressée au président du Conseil d'Administration.

Art. 6. Tout membre qui n'aura pas payé sa cotisation annuelle dans le délai de trois mois à partir du premier rappel, sera considéré de plein droit comme démissionnaire.

Art. 7. Conformément à l'art. 12. de la loi modifiée du 21 avril 1928, pourra être exclu le membre effectif qui refuse de se conformer aux statuts, au règlement d'ordre intérieur ou aux décisions du Conseil d'Administration statuant dans les limites de ses pouvoirs légaux et le membre qui contrevient aux intérêts de l'association.

Art. 8. Le Conseil d'Administration peut conférer le titre de membre d'honneur à des personnes physiques ou morales qui soutiennent les causes de l'association. Les membres d'honneurs sont invités aux assemblées générales ordinaires.

IV. Assemblée générale

Art. 9. Sur convocation du président, l'Assemblée Générale se réunit au moins une fois par an au cours du premier trimestre de l'exercice social, au lieu de réunion fixé par le Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration pourra convoquer une Assemblée Générale extraordinaire chaque fois qu'il le jugera utile et nécessaire.

A la suite d'une demande écrite d'un quart des membres effectifs, le Conseil d'Administration doit convoquer, dans un délai d'un mois, une Assemblée Générale extraordinaire, en portant à l'ordre du jour le motif de la demande.

Art. 10. Le président convoque tous les membres effectifs à l'Assemblée Générale, par simple lettre ou par imprimé, en observant un préavis d'au moins quinze jours. A cette convocation est jointe une proposition d'ordre du jour.

Art. 11. Tout membre peut se faire représenter à l'Assemblée Générale par un autre membre en lui donnant une procuration écrite. Chaque membre ne peut représenter qu'un seul autre membre.

Art. 12. A l'Assemblée Générale, seuls les membres effectifs ont le droit de vote et disposent chacun d'une seule voix. Les résolutions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés, sauf aux cas où il en est autrement décidé par la loi ou les présents statuts.

Art. 13. Les attributions obligatoires de l'Assemblée Générale comportent:

- a) la modification des statuts et la dissolution de l'association conformément aux règles établies par la loi;
- b) la nomination et la révocation des administrateurs;
- c) l'approbation du rapport de gestion et du compte de l'exercice écoulé
- d) le programme de travail ainsi que le budget de l'exercice suivant;
- e) la fixation de la cotisation annuelle;
- f) la désignation de deux commissaires aux comptes;
- g) l'exercice de tous les autres pouvoirs dérivant de la loi et des statuts.

Art. 14. L'Assemblée Générale est présidée par le président du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration fait fonction de bureau de l'Assemblée Générale. Les résolutions sont consignées dans un registre spécial et sont signées par le président et le secrétaire. Ce registre peut être consulté, par tous les membres effectifs, au siège de l'association.

V. Le Conseil d'Administration

Art. 15. L'Assemblée Générale fixe le nombre des administrateurs qui doit être supérieur à quatre. Ils sont élus par l'Assemblée Générale pour une durée de deux ans.

Art. 16. En cas de vacance d'un mandat il est pourvu à une nouvelle désignation lors de l'Assemblée Générale suivante.

Tout administrateur appelé à remplacer un autre membre est élu pour une durée de deux ans.

Art. 17. Le Conseil d'Administration désigne parmi ses membres un président, un ou plusieurs viceprésidents, un secrétaire et un trésorier.

Art. 18. Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du président ou de son remplaçant, aussi souvent que l'intérêt de l'association l'exige.

Art. 19. Les délibérations du Conseil d'Administration sont valables lorsque la moitié de ses membres est présente. Les décisions sont prises à la majorité des voix; en cas d'égalité des voix, celle du président est prépondérante.

Art. 20. Il est tenu procès-verbal des séances. Les procès-verbaux sont signés par le président et le secrétaire.

Art. 21. Le trésorier assure la gestion financière de l'association; il rend régulièrement compte au Conseil d'Administration de la situation financière et présente à l'Assemblée Générale un rapport financier annuel. Chaque dépense doit être documentée par une facture ou autre pièce justificative. Les comptes et la caisse sont contrôlés une fois par an par deux commissaires aux comptes à désigner par l'Assemblée Générale.

Art. 22. Le Conseil d'Administration a les pouvoirs les plus étendus pour la gestion des affaires de l'association. Tout ce qui n'est pas réservé expressément à l'Assemblée Générale par les statuts ou par la loi est de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 23. Les signatures conjointes de deux membres du Conseil d'Administration, dont une doit être celle du président ou du vice-président, engagent valablement l'association envers des tiers.

Art. 24. Un règlement d'ordre intérieur, peut être élaboré par le Conseil d'Administration.

VI. Financement

Art. 25. Les ressources, ventilées en recettes ordinaires et extraordinaires, de l'association se composent notamment:

- a) des cotisations des membres effectifs et des membres d'honneur,
- b) des droits d'inscription et des recettes de toute nature provenant des activités de l'association,
- c) des subsides et des dons,
- d) des intérêts,
- e) des autres revenus généralement quelconques.

Art. 26. L'exercice social correspond à l'année civile. Par dérogation à cette règle la première année commence le jour de la signature des présents statuts et finira le 31 décembre 2003.

VII. Dissolution

Art. 27. En cas de dissolution de l'association, le Conseil d'Administration fera fonction de liquidateur. Après apurement du passif, l'excédent favorable sera versé à parts égales aux deux associations nationales LËTZEBUERGER LANDJUGEND et LËTZEBUERGER JONGBAUEREN A JONGWËNZER poursuivant le même objectif.

VIII. Disposition finale

Art. 28. Sont applicables, pour le surplus et pour les cas non prévus par les présents statuts, les dispositions de la loi modifiée du 21 avril 1928 concernant les associations et les fondations sans but lucratif.

Fait à Luxembourg, le 21 février 2003 par les membres fondateurs.

R. Reinig / T. Mathay / C. Linckels / M. Schmit / J. Steichen / G. Karels / M. Thommes / M. Jonk

Enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2003, réf. LSO-AC01560. – Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(019784.3/000/118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2003.

LËTZEBUERGER LANDJUGEND JONGBAUEREN A JONGWËNZER CLIÄRREF, Association sans but lucratif.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 5, avenue Marie-Thérèse.

STATUTS

Le 20 mars de l'an deux mille trois, entre les soussignés:

Schank Cédric	agriculteur	maison 53a	L-9943 Hautbellain
Schlechter Marc	agriculteur	maison 32	L-9768 Reuler
Schaak Alain	étudiant	62a, rue de l'Ecole	L-9960 Hoffelt
Zeimes Marc	agriculteur	maison 57	L-9960 Hoffelt
Van Laar Claude	agriculteur	19, beim Schlass	L-9774 Ursfelt
Van Laar Luc	mécanicien	1, um Knupp	L-9774 Ursfelt
Turmes Ronny	étudiant	24, unter der Acht	L-9758 Reuler
Schank Alex	agriculteur	maison 33a	L-9755 Hupperdange

tous de nationalité luxembourgeoise

et tous ceux qui seront ultérieurement admis, il est constitué une association sans but lucratif, régie par les présents statuts et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif et les établissements d'utilité publique.

I. Dénomination et Siège

Art. 1^{er}. Il est fondé par les soussignés une association sans but lucratif dénommée LËTZEBUERGER LANDJUGEND, JONGBAUEREN A JONGWËNZER, CLIÄRREF, A.s.b.l., ayant son siège à Luxembourg, au Centre Convict, 5, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg.

II. Objet

Art. 2. L'association a pour objet:

Regrouper et d'encadrer des jeunes du milieu rural de la région dans le but de développer leurs capacités personnelles sur le plan professionnel, social, culturel et religieux et de favoriser leur engagement dans le domaine de l'action humanitaire et de la coopération au développement.

L'association est constituée pour une durée indéterminée.

III. Membres

Art. 3. En dehors des membres fondateurs, toute personne physique, qui consent aux présents statuts, peut être admise comme membre effectif de l'association.

L'admission de nouveaux membres effectifs se fait par décision du conseil d'administration, sur proposition d'un administrateur.

Le nombre minimum des associés ne peut être inférieur à cinq.

Art. 4. Les membres effectifs payeront une cotisation, à fixer annuellement par l'Assemblée Générale, dont le montant ne pourra être supérieur à 25,00 €.

Art. 5. Tout membre effectif peut se retirer de l'association par simple lettre adressée au président du Conseil d'Administration.

Art. 6. Tout membre qui n'aura pas payé sa cotisation annuelle dans le délai de trois mois à partir du premier rappel, sera considéré de plein droit comme démissionnaire.

Art. 7. Conformément à l'art. 12. de la loi modifiée du 21 avril 1928, pourra être exclu le membre effectif qui refuse de se conformer aux statuts, au règlement d'ordre intérieur ou aux décisions du Conseil d'Administration statuant dans les limites de ses pouvoirs légaux et le membre qui contrevient aux intérêts de l'association.

Art. 8. Le Conseil d'Administration peut conférer le titre de membre d'honneur à des personnes physiques ou morales qui soutiennent les oeuvres de l'association. Les membres d'honneurs sont invités aux assemblées générales ordinaires.

IV. Assemblée générale

Art. 9. Sur convocation du président, l'Assemblée Générale se réunit au moins une fois par an au cours du premier trimestre de l'exercice social, au lieu de réunion fixé par le Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration pourra convoquer une Assemblée Générale extraordinaire chaque fois qu'il le jugera utile et nécessaire.

A la suite d'une demande écrite d'un quart des membres effectifs, le Conseil d'Administration doit convoquer, dans un délai d'un mois, une Assemblée Générale extraordinaire, en portant à l'ordre du jour le motif de la demande.

Art. 10. Le président convoque tous les membres effectifs à l'Assemblée Générale, par simple lettre ou par imprimé, en observant un préavis d'au moins quinze jours. A cette convocation est jointe une proposition d'ordre du jour.

Art. 11. Tout membre peut se faire représenter à l'Assemblée Générale par un autre membre en lui donnant une procuration écrite. Chaque membre ne peut représenter qu'un seul autre membre.

Art. 12. A l'Assemblée Générale, seuls les membres effectifs ont le droit de vote et disposent chacun d'une seule voix. Les résolutions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés, sauf aux cas où il en est autrement décidé par la loi ou les présents statuts.

Art. 13. Les attributions obligatoires de l'Assemblée Générale comportent:

- a) la modification des statuts et la dissolution de l'association conformément aux règles établies par la loi;
- b) la nomination et la révocation des administrateurs;
- c) l'approbation du rapport de gestion et du compte de l'exercice écoulé
- d) le programme de travail ainsi que le budget de l'exercice suivant;
- e) la fixation de la cotisation annuelle;
- f) la désignation de deux commissaires aux comptes;
- g) l'exercice de tous les autres pouvoirs dérivant de la loi et des statuts.

Art. 14. L'Assemblée Générale est présidée par le président du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration fait fonction de bureau de l'Assemblée Générale. Les résolutions sont consignées dans un registre spécial et sont signées par le président et le secrétaire. Ce registre peut être consulté, par tous les membres effectifs, au siège de l'association.

V. Le Conseil d'Administration

Art. 15. L'Assemblée Générale fixe le nombre des administrateurs qui doit être supérieur à quatre. Ils sont élus par l'Assemblée Générale pour une durée de deux ans.

Art. 16. En cas de vacance d'un mandat il est pourvu à une nouvelle désignation lors de l'Assemblée Générale suivante.

Tout administrateur appelé à remplacer un autre membre est élu pour une durée de deux ans.

Art. 17. Le Conseil d'Administration désigne parmi ses membres un président, un ou plusieurs vice-présidents, un secrétaire et un trésorier.

Art. 18. Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du président ou de son remplaçant, aussi souvent que l'intérêt de l'association l'exige.

Art. 19. Les délibérations du Conseil d'Administration sont valables lorsque la moitié de ses membres est présente. Les décisions sont prises à la majorité des voix; en cas d'égalité des voix, celle du président est prépondérante.

Art. 20. Il est tenu procès-verbal des séances. Les procès-verbaux sont signés par le président et le secrétaire.

Art. 21. Le trésorier assure la gestion financière de l'association; il rend régulièrement compte au Conseil d'Administration de la situation financière et présente à l'Assemblée Générale un rapport financier annuel. Chaque dépense doit être documentée par une facture ou autre pièce justificative. Les comptes et la caisse sont contrôlés une fois par an par deux commissaires aux comptes à désigner par l'Assemblée Générale.

Art. 22. Le Conseil d'Administration a les pouvoirs les plus étendus pour la gestion des affaires de l'association. Tout ce qui n'est pas réservé expressément à l'Assemblée Générale par les statuts ou par la loi est de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 23. Les signatures conjointes de deux membres du Conseil d'Administration, dont une doit être celle du président ou du vice-président, engagent valablement l'association envers des tiers.

Art. 24. Un règlement d'ordre intérieur, peut être élaboré par le Conseil d'Administration.

VI. Financement

Art. 25. Les ressources, ventilées en recettes ordinaires et extraordinaires, de l'association se composent notamment:

- a) des cotisations des membres effectifs et des membres d'honneur,
- b) des droits d'inscription et des recettes de toute nature provenant des activités de l'association,
- c) des subsides et des dons,
- d) des intérêts,
- e) des autres revenus généralement quelconques.

Art. 26. L'exercice social correspond à l'année civile. Par dérogation à cette règle la première année commence le jour de la signature des présents statuts et finira le 31 décembre 2003.

VII. Dissolution

Art. 27. En cas de dissolution de l'association, le Conseil d'Administration fera fonction de liquidateur. Après apurement du passif, l'excédent favorable sera versé à parts égales aux deux associations nationales LËTZEBUERGER LANDJUGEND et LËTZEBUERGER JONGBAUEREN A JONGWËNZER poursuivant le même objectif.

VIII. Disposition finale

Art. 28. Sont applicables, pour le surplus et pour les cas non prévus par les présents statuts, les dispositions de la loi modifiée du 21 avril 1928 concernant les associations et les fondations sans but lucratif.

Fait à Heinerscheid, le 9 avril 2003.

C. Schank / M. Schlechter / A. Schaak / M. Zeimes / C. Van Laar / L. Van Laar / R. Turmes / A. Schank

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2003, réf. LSO-AD05411. – Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(019787.3/000/118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2003.

LEND LEASE GLOBAL PROPERTIES, SICAF, Société d'Investissement à Capital Fixe.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 68.179.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle du 15 avril 2003

Il résulte dudit extrait que:

1. Leurs mandats prenant fin à la date de l'Assemblée Générale Annuelle, M. James Quille, M. Robert Edelstein et M. Allen Anderson ont été réélus comme administrateurs de la société pour une période de trois ans jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle en 2006.

2. M. Robert Tsenin, Finance Director Lend Lease, avec adresse professionnelle à York House, 23 Kingsway, Londres WC2B 6UJ, Grande-Bretagne a été élu en tant qu'administrateur de la société en remplacement de M. David Higgins pour la période jusqu'à la date de l'Assemblée en 2004.

3. Dès lors le Conseil d'Administration de la Société se compose de la façon suivante:

- M. James Quille
- M. David Ross
- M. Brian Norris
- M. Robert Tsenin
- M. Robert Edelstein
- M. Martin Hoek
- M. Allen Anderson
- M. George Abbott Davis
- M. Michael Goldberg

4. Les actionnaires ont donné décharge à tous les membres du Conseil d'Administration en ce qui concerne leurs activités en 2002.

5. PricewaterhouseCoopers, S.à r.l. a été réélue comme réviseur d'entreprises pour l'année 2003.

Luxembourg, le 6 mai 2003.

Pour extrait conforme

A. Steichen

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2003, réf. LSO-AE01156. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(020322.3/000/33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2003.

LUX-ITC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4751 Pétange, 165A, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 93.088.

—
STATUTS

L'an deux mille trois, le trois avril.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

Ont comparu:

1) La société anonyme AD FIDUCIAIRE S.A., (R.C. B 78.129), avec siège à L-4751 Pétange, 165A route de Longwy, ici représentée par Madame Aline Da Fonte, administrateur de société, née le 12 octobre 1967 à Villerupt (F), demeurant à L-4804 Rodange, 26 rue du Lavoir.

2) La société anonyme COMPTAFISC S.A., (R.C. B 81.172), avec siège à L-4751 Pétange, 165A, route de Longwy, ici représentée par Monsieur Thierry Beckerich, comptable, né le 1^{er} mai 1961 à Ixelles/Bruxelles (B), demeurant à B-6700 Arlon, 2 rue du Château de Barbanson.

Lesquels comparants ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de LUX-ITC S.A.

Cette société aura son siège à Pétange. Il pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision du Conseil d'Administration.

Sa durée est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la consultance informatique, les prestations de service dans les domaines de l'intégration, du développement, de la formation ainsi que la vente de logiciels propriétaires. Ces activités peuvent être exercées au Grand-Duché du Luxembourg ou à l'international.

La société a encore pour objet la prise de participations financières dans toutes sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion et la mise en valeur de son portefeuille. Elle peut accomplir toutes opérations généralement quelconques commerciales, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet.

Elle peut s'intéresser par toute voie dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue, similaire ou connexe, ou de nature à favoriser le développement de son entreprise.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille euro (EUR 31.000,-), divisé en mille actions de trente et un euro (EUR 31,-) chacune.

Toutes les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, sauf dispositions contraires de la loi.

La société peut racheter ses propres actions avec l'autorisation de l'assemblée générale suivant les conditions fixées par la loi.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans.

Les administrateurs sont rééligibles.

Art. 5. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégamme, télex et téléfax, étant admis. Ses décisions sont prises à la majorité des voix.

Le Conseil d'Administration peut prendre ses décisions également par voie circulaire et par écrit.

Art. 6. L'assemblée générale et/ou le Conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs à un administrateur, directeur, gérant ou autre agent.

La société se trouve engagée soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, soit par la signature conjointe des deux administrateurs, dont obligatoirement celle de l'administrateur-délégué.

Art. 7. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires; ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.

Art. 8. Le Conseil d'Administration pourra procéder à des versements d'acomptes sur dividendes avec l'approbation du ou des commissaires aux comptes.

Art. 9. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre. Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 2003.

Art. 10. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net. Tout actionnaire a le droit de prendre part aux délibérations de l'assemblée, en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le troisième lundi du mois de juin à 10.00 heures et pour la première fois en 2004.

Art. 12. La loi du dix août mil neuf cent quinze et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Souscription du Capital

Le capital social a été souscrit comme suit:

1) La société anonyme AD FIDUCIAIRE S.A., préqualifiée,	500 actions
2) La société anonyme COMPTAFISC S.A., préqualifié,	500 actions
Total:	1.000 actions

Le capital a été entièrement libéré de sorte que la somme de trente et un mille (31.000.-) Euros se trouve dès à présent à la disposition de la nouvelle société ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille cent cinquante euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès qualité qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

1.- le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un;

2.- sont nommés administrateurs:

a) Monsieur Philippe Illoul, consultant informatique, né à Metz, le 25 septembre 1968, demeurant à F-57530 Laquenexy, 3 chemin des Ecoliers.

b) Madame Gaëlle Zayer épouse Philippe Illoul, secrétaire, née à Metz, le 8 mai 1971, demeurant à F-57530 Laquenexy, 3 chemin des Ecoliers.

c) La société anonyme AD FIDUCIAIRE S.A., préqualifiée.

3. est appelée aux fonctions de commissaire:

La société CONCORD INTERNATIONAL MARKETING, S.à r.l., (R.C. B 50.577) avec siège social à Luxembourg.

4. le siège social de la société est fixé à L-4751 Pétange, 165A, rte de Longwy.

Est nommé administrateur-délégué: Monsieur Philippe Illoul, préqualifié.

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Da Fonte, T. Beckerich, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 8 avril 2003, vol. 886, fol. 94, case 1. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pétange, le 14 avril 2003.

Pour expédition conforme

G. d'Huart

(019805.3/207/99) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2003.

CAFE PINS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5366 Munsbach, Zone Industrielle.

R. C. Luxembourg B 93.087.

—
STATUTS

L'an deux mille trois, le sept avril.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

Ont comparu:

1) La société anonyme SUNLUX S.A., avec siège à L-5366 Munsbach, Zone Industrielle (R.C. B N° 23.183), ici représentée par deux de ses administrateurs:

- Monsieur Armand Weis, garagiste, né à Clervaux, le 10 février 1951, demeurant à L-6795 Grevenmacher, 29b, rue de Wecker

- Monsieur Paul Winandy, avocat, né à Luxembourg, le 2 août 1948, demeurant à L-8030 Strassen, 79 rue du Kiem.

2) Monsieur Mike Bernard, hôtelier, né à Esch-sur-Alzette, le 25 juillet 1964, demeurant à L-1319 Luxembourg, 149 rue Cents.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux:

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de CAFÉ PINS, S.à r.l.

Art. 2. Le siège social de la société est établi à Munsbach. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du et des gérants.

Art. 3. La société a pour objet un débit de boissons alcooliques et non alcooliques avec petite restauration, et de façon générale toutes opérations financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet.

Art. 4. La société est constituée pour une durée indéterminée, à partir de ce jour.

L'année sociale coïncide avec l'année civile sauf pour le premier exercice.

Art. 5. Le capital social entièrement libéré est fixé à (EUR 25.000,-) vingt-cinq mille euro, divisé en cent parts sociales de EUR 250,- deux cent cinquante euro chacune.

Art. 6. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, salariés ou gratuits sans limitation de durée. Les associés ainsi que le ou les gérants peuvent nommer d'un accord unanime un ou plusieurs mandataires spéciaux ou fondés de pouvoir, lesquels peuvent engager seuls la société.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles sont indivisibles à l'égard de la société. La cession de parts à des tierces personnes non associées nécessite l'accord unanime de tous les associés.

Art. 8. Les héritiers et créanciers d'un associé ne peuvent sous quelque prétexte que ce soit requérir l'apposition des scellés, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration ou de sa gérance.

Art. 9. La dissolution de la société doit être décidée dans les formes et conditions de la loi. Après la dissolution, la liquidation en sera faite par le gérant ou par un liquidateur nommé par les associés.

Art. 10. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

Souscription du Capital

Le capital social a été souscrit comme suit:

- La société anonyme SUNLUX S.A., préqualifiée,	65 parts
- Monsieur Mike Bernard, préqualifié,	35 parts
Total:	100 parts

La somme de (EUR 25.000,-) vingt-cinq mille euro se trouve à la disposition de la société, ce que les associés reconnaissent mutuellement.

Frais

Les frais incombant à la société pour sa constitution sont estimés à huit cents euros.

Réunion des associés

Les associés ont pris à l'unanimité les décisions suivantes:

1. Sont nommés gérants:

a) gérante technique: Madame Monique Gales-Petes, vigneron, née à Esch-sur-Alzette, le 2 mars 1967, demeurant à L-5405 Bech-Kleinmacher, 42, rue du Vin.

b) gérant administratif: Monsieur Armand Weis, préqualifié.

2. La société est valablement engagée par la signature conjointe des deux gérants.

3. Le siège social de la société est fixé à L-5366 Munsbach, Zone Industrielle.

Dont acte, fait et passé à Munsbach, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, Notaire, la présente minute.

Signé: A. Weis, M. Winandy, M. Bernard, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 16 avril 2003, vol. 888, fol. 5, case 1. – Reçu 250 euros.

Le Receveur ff. (signé): Oehmen.

Pétange, le 18 avril 2003.

Pour expédition

G. d'Huart

(019804.3/207/64) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2003.

ORYX HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R. C. Luxembourg B 58.848.

Par décision du Conseil d'administration du 30 septembre 2002, le siège social a été transféré du 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

Le Commissaire aux comptes est Mme Myriam Spiroux-Jacoby, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg. Luxembourg, le 30 avril 2003.

Pour ORYX HOLDING S.A., société anonyme holding

EXPERTA LUXEMBOURG, société anonyme

A. Garcia-Hengel / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2003, réf. LSO-AE00036. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(020744.3/1017/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2003.

L'IMMOBILIERE DE WALDBREDIMUS, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 11, avenue Guillaume.

STATUTS

En date du 24 septembre 2001, se sont réunies les parties suivantes:

1) le sieur Georges Krieger, demeurant à Luxembourg, 11 avenue Guillaume,

2) le sieur Jacques Wolter, demeurant à Luxembourg, 11 avenue Guillaume,

lesquelles parties ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société civile immobilière qu'elles entendent constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé entre les soussignés une société civile immobilière sous la dénomination L'IMMOBILIÈRE DE WALDBREDIMUS.

Art. 2. La société a pour objet la mise en valeur et la gestion de tous immeubles ou parts d'immeubles qu'elle pourra acquérir au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, dont notamment, l'acquisition, la vente, le partage, l'acquisition ou la cession de droits immobiliers généralement quelconque, le démembrement de tout droit immobilier, la location partielle ou totale des immeubles ainsi acquis, ainsi que toute opération pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et pouvant en faciliter l'extension et le développement.

Art. 3. La société est constituée pour une durée de 30 années.

Art. 4. Le siège social de la société est établi à Luxembourg.

Art. 5. Le capital de la société est fixé à 100.000,- LUF, divisé en 100 parts de 1.000,- LUF chacune qui sont réparties de la manière suivante:

1) le sieur Georges Krieger, quatre-vingt-dix-neuf parts sociales	99
2) le sieur Jacques Wolter, une part sociale	1
Total: cent parts sociales	100

Les associés déclarent et reconnaissent que le montant du capital est entièrement libéré en espèces et se trouve dès à présent à la disposition de la société.

Art. 6. a) Les parts sociales sont librement cessibles entre les associés.

b) Les parts sont incessibles à des tiers, sauf le droit de préemption prévu au point 6 c) sinon un accord de tous les associés de céder les parts à un tiers.

c) Un droit de préemption est créé au profit d'une personne désignée par un associé pour les parts que le co-associé souhaite céder.

d) La société n'est pas dissoute par le décès d'un associé. Les parts sont transmissibles pour cause de décès aux héritiers légataires de l'associé décédé.

Art. 7. Le sieur Jacques Wolter a donné au sieur Georges Krieger, qui l'accepte, une option de vente pour une durée illimitée sur sa part pour le prix de 100,- LUF. L'option pourra se réaliser moyennant simple information écrite.

Art. 8. Chaque part donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes dans la propriété de l'actif social et dans la répartition des bénéfices.

Art. 9. Dans leurs rapports respectifs et vis-à-vis des créanciers, les associés sont tenus des dettes de la société, chacun dans la proportion du nombre des parts qu'il possède.

Art. 10. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles.

Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la société par une et même personne.

Art. 11. Chaque associé a le droit de participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Il n'existe aucune décision collective au sujet de la société à laquelle l'associé ne peut participer.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées générales par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12. Les associés sont convoqués par le gérant de la société à une assemblée générale avec un préavis d'au moins 2 semaines.

La convocation se fait par toute voie écrite qui laisse une trace et une preuve de la convocation faite en bonne et due forme.

Toutefois, les associés peuvent se réunir spontanément en quelque lieu que ce soit, du moment que la réunion se fait entre tous les associés et que les décisions y prises seront prises à l'unanimité.

Art. 13. Les décisions collectives des associés seront prises à l'unanimité à l'exception des décisions suivantes:

- nomination, révocation ou remplacement du gérant,

- tout acte de gestion d'un immeuble du moment que cet acte ne soit un acte de disposition d'un quelconque droit réel immobilier, respectivement que les conséquences financières de la décision en dépassent le capital social de la société.

Ces décisions seront prises à une majorité de 2/3 des associés.

Au cas où les associés ne sont pas tous présents ou représentés à l'assemblée générale, le gérant pourra convoquer les associés à une seconde assemblée générale ayant le même ordre du jour et au cours de laquelle il sera statué à l'unanimité des voix présentes.

Art. 14. La société est gérée et administrée par un gérant associé ou non.

Le gérant peut substituer dans ses pouvoirs toute personne, même non associée.

La société sera valablement engagée par la signature du gérant respectivement de la signature de la personne substituée dans les pouvoirs du gérant, mais dans cette hypothèse, seulement dans le cadre de cette substitution.

Il peut en particulier faire tout acte d'achat, de vente et d'échange portant sur tout immeuble ou droit immobilier, renoncer à tout droit de privilège du vendeur ou d'action résolutoire, avec ou sans constatation de paiement, consentir à toute post position ou mainlevée, avec ou sans constatation de paiement, passer tout acte de crédit à accorder à la société avec tout institut de crédit, consentir toute promesse d'hypothèque ou affectation hypothécaire sur les biens sociaux.

Toutefois, si le tiers a connaissance que ces décisions du gérant devront être préalablement accordées par l'assemblée générale des associés, la société ne sera pas valablement engagée par le gérant.

Art. 15. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé ou d'un gérant.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ou d'un gérant ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni faire procéder à aucun inventaire judiciaire des valeurs sociales.

Art. 16. Les associés sont tenus envers le créancier avec lesquels ils ont contracté, que sur le pied de ses parts dans le capital social de la société.

Art. 17. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Par dérogation, le premier exercice commencera le jour de la constitution et finira le 31 décembre 2002.

Art. 18. La dissolution de la société ne peut être votée qu'à l'unanimité des voix existantes.

Elle se fera conformément aux dispositions y afférentes inscrites au code civil luxembourgeois.

Art. 19. Les articles 1832 à 1872 du code civil ainsi que les modifications apportées au régime des sociétés civiles par la loi du 18 septembre 1933 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 12 octobre 2001, vol. 558, fol. 85, case 7. – Reçu 1.000 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

Assemblée générale extraordinaire

Les associés se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont, à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Est nommé gérant:

le sieur Georges Krieger, de nationalité luxembourgeoise, demeurant à L-1651 Luxembourg, 11 avenue Guillaume.

Deuxième résolution

Le siège social est fixé à L-1651 Luxembourg, 11 avenue Guillaume.

Luxembourg, le lundi 24 septembre 2001.

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2003, réf. LSO-AD04976.

Signatures.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(019890.3/000/100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2003.

VALMONT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 80.765.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2003, réf. LSO-AE01023, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(020428.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2003.

VALMONT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 80.765.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2003, réf. LSO-AE01025, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(020431.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2003.

SMARAGTIN S.A., Société Anonyme Holding.
Registered office: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 52.228.

The balance sheet and profit and loss account as at December 31, 2000 recorded in Luxembourg, on April 30, 2003, ref. LSO-AD06019 have been deposited at the Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, on Mai 7, 2003. For the purpose of publication in Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, on Mai 5, 2003.

For SMARAGTIN S.A., Société Anonyme Holding

A. Lenaerts

Administrateur

(019842.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2003.

OMNIUM FOR INDUSTRIAL EQUIPMENT, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 4.829.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 30 avril 2003, réf. LSO-AD06030, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mai 2003.

Pour OMNIUM FOR INDUSTRIAL EQUIPMENT, Société Anonyme Holding

C. Specke

Administrateur

(019849.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2003.

NEW CITE-GERANCES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2561 Luxembourg, 97, rue de Strasbourg.

R. C. Luxembourg B 93.188.

STATUTS

L'an deux mille trois, le seize avril.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

LA CITE, S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-2561 Luxembourg, 97, rue de Strasbourg, R. C. Luxembourg B 76.421,

ici représentée par son gérant Monsieur Marc Knauf, agent immobilier, demeurant à L-8131 Bridel, 24, rue des Gé-nêts.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer par les présentes.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée, qui sera régie par les lois y relatives et par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet la gérance d'immeubles résidentiels ou commerciaux ainsi que l'encaissement de loyers pour le compte des propriétaires et le décompte périodique de ces encaissements de loyers.

D'une façon générale elle pourra faire toutes opérations immobilières, telles que l'achat, la vente et la locations d'immeubles, ainsi que toutes opérations commerciales, financières et mobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social.

Art. 3. La société prend la dénomination de NEW CITE-GERANCES, S.à r.l.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu d'un commun accord entre les associés.

Art. 5. La durée de la société est illimitée. Elle commence à compter du jour de sa constitution.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune..

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants. Ce consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant.

Art. 8. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

Art. 9. Les créanciers personnels, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants qui sont nommés par l'assemblée des associés, laquelle fixe la durée de leur mandat.

A moins que l'assemblée des associés n'en dispose autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Aussi longtemps que la société ne compte qu'un seul associé, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale. Il ne peut les déléguer.

Les décisions de l'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale, sont consignées dans un registre tenu au siège social.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui (eux) au nom de la société.

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 14. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugés nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Art. 17. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le trente et un décembre deux mille trois.

Souscription et libération

Les statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les cent (100) parts sociales représentatives du capital social ont été souscrites par la société LA CITE, S.à r.l., prénommée, représentée par son gérant Monsieur Marc Knauf.

Toutes ces parts ont été immédiatement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné qui le constate expressément.

Décisions de l'associé unique

Ensuite l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

Monsieur Marc Knauf, agent immobilier, demeurant à L-8131 Bridel, 24, rue des Genêts, né à Luxembourg, le 26 avril 1944.

Il a les pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société par sa signature individuelle.

2. Le siège social est fixé à L-2561 Luxembourg, 97, rue de Strasbourg.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ EUR 1.000,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous, connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Knauf, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2003, vol. 17CS, fol. 47, case 8. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mai 2003.

F. Baden.

(021271.3/200/90) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2003.

WISLEY S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 57.649.

Sincere extract and true original copy of the original minutes of the Extraordinary General Meeting of Shareholders held on Friday, May 2, 2003 at 10.30 hour local time at the Registered office.

Those present and after duly canvassing the votes, the following resolutions have been duly and unanimously approved.

Resolved, to approve the Balance Sheet, Profit & Loss Accounts and allocation of results of the Company for the year ended December 31, 2002.

Resolved, to approve the Management Report of the Board of Directors of the Company concerning the year ended December 31, 2002.

Resolved, to approve the Report of the Statutory Auditor of the Company concerning the year December 31, 2002.

Resolved, to provide full and unconditional discharge to all members of the Board of Directors of the Company for the execution of their duties, tasks and responsibilities in their capacity as Director of the Company for the year ended December 31, 2002.

Resolved, to provide full and unconditional discharge to the Statutory Auditor of the Company for the execution of its duties, tasks and responsibilities in their capacity as Director of the Company for the year ended December 31, 2002.

Resolved, to provide full and unconditional discharge to the Statutory Auditor of the Company for the execution of its duties, tasks and responsibilities in its capacity as statutory auditor of the Company for the year ended December 31, 2002.

Luxembourg, May 5, 2003.

For WISLEY S.A.

M. Bogers

Director

Enregistré à Luxembourg, le 6 mai 2003, réf. LSO-AE00833. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(019853.2//29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2003.

JUMAIL S.C.I., Société Civile Immobilière.

Siège social: L-4571 Oberkorn, 60, rue de la Gare.

L'an deux mille trois, le seize avril.

Par-devant Maître Robert Schuman, notaire de résidence à Differdange.

Ont comparu:

- 1.- La société civile immobilière JUMAIL S.C.I. ayant son siège social à L-4571 Oberkorn, 60, rue de la Gare, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 18 mars 2003, en voie de publication, ici représentée par son gérant unique, Monsieur René Schanen, indépendant, né à Luxembourg, le 7 mai 1965, demeurant à L-4571 Oberkorn, 60, rue de la Gare,
- 2.- Monsieur René Schanen, prénommé, agissant en nom personnel,
- 3.- Madame Denise Ries, retraitée, née à Esch-sur-Alzette, le 11 juillet 1948, demeurant à L-7232 Bereldange, 19, rue des Jardins, agissant en nom personnel,
- 4.- Monsieur François Krippler, ingénieur-technicien, né à Differdange, le 22 octobre 1949, demeurant à L-4511 Obercorn, 47, rue de la Banlieu, agissant en nom personnel.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant d'acter leurs déclarations comme suit:

Les parts de la société sont actuellement réparties de la manière suivante:

1.- Monsieur René Schanen, prénommé	60
2.- Madame Denise Ries, prénommée.	40
Total: cent parts d'intérêt	100

Par les présentes, Madame Denise Ries, prénommée, déclare céder et transporter les quarante (40) parts d'intérêt qu'elle détient dans la prédite société à Monsieur François Krippler, prénommé, cet acceptant. Cette cession a eu lieu pour et moyennant le prix de quatre mille euros (€ 4.000,-). Etant donné que le prédit montant a été payé dès l'origine par Monsieur François Krippler, la présente cession de parts ne donne pas lieu à paiement.

La société JUMAIL S.C.I., représentée comme il vient d'être dit, déclare accepter la cession ci-avant mentionnée, conformément à l'article 190 de la loi sur les sociétés commerciales et n'avoir entre les mains aucun empêchement ou opposition qui puisse en arrêter ou suspendre l'effet.

A la suite de la cession ainsi intervenue, le capital social de la prédite société se trouve désormais réparti comme suit:

1.- Monsieur René Schanen, prénommé, soixante parts d'intérêt	60
2.- Monsieur François Krippler, prénommé, quarante parts d'intérêt	40
Total: cent parts d'intérêt	100

Ensuite, les associés se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, et ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- 1.- Est confirmé comme gérant, Monsieur René Schanen, préqualifié.
- 2.- Est nommé également comme gérant Monsieur François Krippler, préqualifié.
- 3.- La société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de chacun des deux gérants pour tout engagement inférieur ou égal à € 1.250,-, ou contrevaieur.
- 4.- Pour tout engagement d'un montant supérieur, la co-signature des deux gérants est requise.

Frais

Les frais et charges en rapport avec les présentes resteront à charge de la société.

Dont acte, fait et passé à Differdange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé l'acte avec le notaire.

Signé: R. Schanen, D. Ries, F. Krippler, R. Schuman.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 22 avril 2003, vol. 875, fol. 98, case 4. – Reçu 6.541,87 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Differdange, le 24 avril 2003.

R. Schuman.

(020284.3/237/51) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2003.

QESSE FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 77.011.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 30 avril 2003, réf. LSO-AD06033, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mai 2003.

Pour QESSE FINANCE S.A., Société Anonyme

J. Claeys

Administrateur

(019854.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2003.

COFIDOM-GESTMAN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 75.667.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2003, réf. LSO-AD00272, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(019899.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2003.

VIGA HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R. C. Luxembourg B 20.742.

Par décision du Conseil d'administration du 30 septembre 2002, le siège social a été transféré du 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg, au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

Monsieur Albert Pennacchio s'est démis de ses fonctions d'Administrateur, avec effet au 1^{er} octobre 2002.

Le Conseil d'administration se compose dorénavant comme suit: MM. Guy Baumann, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, Jean Bodoni, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg et Guy Kettmann, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

Le Commissaire aux comptes est Mme Isabelle Arend, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

Luxembourg, le 30 avril 2003.

Pour VIGA HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A., société anonyme holding

EXPERTA LUXEMBOURG, société anonyme

A. Garcia-Hengel / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2003, réf. LSO-AE00039. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(020742.3/1017/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2003.

INVESPHOTO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 70.165.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2003, réf. LSO-AE1297, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mai 2003.

COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

(020201.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2003.

INVESPHOTO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 70.165.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2003, réf. LSO-AE1296, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mai 2003.

COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

(020207.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2003.

EMD INVEST S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.
R. C. Luxembourg B 83.410.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'Administration du 20 février 2003 et du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires du 21 mars 2003, que:

- Le mandat des administrateurs sortants, M. Björn Carlson (président), M. Bo Lehander (directeur général) et M. Eric Hermann, a été renouvelé jusqu'à la date de l'Assemblée Générale Ordinaire qui doit approuver le bilan au 31 décembre 2003.

- Le mandat du responsable de la gestion journalière sortant, M. Bo Lehander, a été renouvelé jusqu'à la date de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui doit approuver le bilan au 31 décembre 2003.

- Le mandat du réviseur d'entreprises sortant, PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., a été renouvelé jusqu'à la date de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui doit approuver le bilan au 31 décembre 2003.

Luxembourg, le 5 mai 2003.

SKANDIA & PARTNERS S.A.

Responsable de la domiciliation de EMD INVEST S.A.

J. Kuylenstierna / E. Skog

Enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2003, réf. LSO-AE00513. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(020313.3/1025/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2003.

FINIMMOBILIERS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}.
R. C. Luxembourg B 79.068.

Constituée par-devant M^e Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 21 novembre 2000, acte publié au Mémorial C n° 436 du 13 juin 2001.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2003, réf. LSO-AE00155, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FINIMMOBILIERS S.A.

KPMG Financial Engineering

Signature

(020224.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2003.

EMD CORPORATE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.
R. C. Luxembourg B 84.532.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'Administration du 20 février 2003 et du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires du 21 mars 2003, que:

- Le mandat des administrateurs sortants, M. Björn Carlson (président), M. Bo Lehander (directeur général) et M. Enrico Maldifassi, a été renouvelé jusqu'à la date de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui doit approuver le bilan au 31 décembre 2003.

- Le mandat du responsable de la gestion journalière sortant, M. Bo Lehander, a été renouvelé jusqu'à la date de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui doit approuver le bilan au 31 décembre 2003.

- Le mandat du réviseur d'entreprises sortant, PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., a été renouvelé jusqu'à la date de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui doit approuver le bilan au 31 décembre 2003.

Luxembourg, le 5 mai 2003.

SKANDIA & PARTNERS S.A.

Responsable de la domiciliation de EMD CORPORATE S.A.

J. Kuylenstierna / E. Skog

Enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2003, réf. LSO-AE00508. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(020314.3/1025/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2003.

BUSINESS PILOT EUROPE, Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
H. R. Luxemburg B 88.707.

—
Übertragung der Gesellschaftsanteile

Die unterzeichnete:

Frau Michèle Kergen, Geschäftsführerin, Geschäftsadresse L-3961 Ehlange/Mess, 7a am Brill

erklärt hiermit alle ihre Anteile, d.h. fünfzig (50) Anteile, der Gesellschaft mit beschränkter Haftung BUSINESS PILOT EUROPE, mit Sitz in L-2449 Luxembourg, 25B boulevard Royal,

mit einem Nennwert von je hundertfünfundsanzig Euro (EUR 125,-) an die Aktiengesellschaft FINPART, mit Sitz in L-1215 Luxembourg, 32, rue de la Barrière, gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch die Notarin Blanche Moutrier, mit Amtssitz in Esch/Alzette, am heutigen Tage noch nicht veröffentlicht, zu cedieren und zu übertragen, welche diese Übertragung annimmt.

Die Übertragung findet statt zum Preis von sechstausend zweihundertfünfzig Euro (EUR 6.250,-), welchen Betrag der cedierende Gesellschafter bekennt soeben erhalten zu haben, worüber er hiermit ausdrücklich Quittung und Titel bewilligt.

Die neue Anteilseignerin tritt ab sofort in den Besitz und Genuss der ihr übertragenen Anteile und ist ab sofort in die Rechte und Pflichten des vorherigen Eigners eingesetzt.

Luxembourg, den 2. April 2003.

Unterschriften.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 7 avril 2003, vol. 327, fol. 17, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

(020301.2/272/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2003.

PENNINE INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.
R. C. Luxembourg B 72.201.

La société a été mise en liquidation en date du 1^{er} décembre 2002 suivant procès-verbal de l'AGE du 29 novembre 2002 publié au Mémorial C vol. 577, fol. 33, case 9 le 2 décembre 2002.

—
DISSOLUTION

Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires tenue à Luxembourg le 15 avril 2003

Première résolution

L'Assemblée Générale après avoir pris connaissance du rapport du commissaire à la liquidation approuve le rapport du liquidateur ainsi que les comptes de la liquidation. Le susdit rapport après avoir été signé ne varietur par les comparants, restera annexé au présent acte pour être formalisé.

Deuxième résolution

L'Assemblée donne décharge pleine et entière au liquidateur et au commissaire à la liquidation.

Troisième résolution

L'Assemblée prononce la clôture de la liquidation de la société.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide en outre que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant 5 ans à l'ancien siège de la société, de même qu'y resteront consignés les sommes et valeurs éventuelles revenant aux associés et dont la remise n'aurait pu leur être faite.

Tous pouvoirs sont données au porteur d'une expédition du présent procès-verbal pour procéder utilement aux publications exigées par l'art. 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et aux autres mesures que les circonstances exigeront.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Dont procès verbal.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2003, réf. LSO-AD04812. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(020310.3/000/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2003.

PENNINE INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.

R. C. Luxembourg B 72.201.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2003, réf. LSO-AD04811, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mai 2003.

PENNINE INVESTMENTS S.A.

Société Anonyme

Signature

(020302.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2003.

PENNINE INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.

R. C. Luxembourg B 72.201.

Le bilan au 14 avril 2003, enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2003, réf. LSO-AD04807, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mai 2003.

PENNINE INVESTMENTS S.A.

Société Anonyme

Signature

(020299.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2003.

DZ BANK INTERNATIONAL, Société Anonyme.

H. R. Luxemburg B 15.579.

Niederschrift über die schriftliche Beschlussfassung des Verwaltungsrates

gem. Art. 22 der Satzung

Beschlussgegenstand

Zuwahl / Kooptierung von Herrn Lars Hille in den Verwaltungsrat der DZ BANK INTERNATIONAL S.A.

Die Mitglieder des Verwaltungsrates der DZ BANK INTERNATIONAL S.A. haben in den als Anlage dieser Niederschrift in Kopie beigefügten schriftlichen Erklärungen einstimmig folgendem Beschlussgegenstand zugestimmt:

Zuwahl von Herrn Lars Hille, Bereichsleiter der DZ BANK AG, Deutsche Zentral-Genossenschaftsbank, in den Verwaltungsrat der DZ BANK INTERNATIONAL S.A.

Den 24. Februar 2003.

H. Hilgert

Vorsitzender des Verwaltungsrates

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2003, réf. LSO-AD04749. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(020218.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2003.

IM INTERNATIONAL MODELS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 69.953.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2003, réf. LSO-AE1290, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mai 2003.

COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

(020206.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2003.

IM INTERNATIONAL MODELS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 69.953.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2003, réf. LSO-AE1291, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mai 2003.

COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

(020205.4//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2003.

SLGB MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 85.641.

—
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires
(«l'Assemblée») tenue au siège social le 26 mars 2003 à 10.00 heures*

Cinquième résolution

L'Assemblée ratifie la nomination de Monsieur Johannes Bertrands, Chief Executive Officer, SWISS LIFE (Belgium) au poste d'administrateur du Conseil d'Administration de la société en remplacement de Monsieur Louis Durieux démissionnaire.

L'Assemblée décide de reconduire le mandat des administrateurs Messieurs Johannes Bertrands, Jean-Paul André-Dumont et Marc Bambust pour un terme d'un an venant à échéance à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

Sixième résolution

L'Assemblée décide de reconduire le mandat de commissaire aux comptes PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., Luxembourg pour un terme d'un an devant expirer à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

Copie certifiée conforme

BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES- Succursale de Luxembourg

Signature / Signature

Enregistré à Luxembourg, le 29 avril 2003, réf. LSO-AD05855. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(020210.3/1176/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2003.

BLUESCREEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg 90.540.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2003, réf. LSO-AE1292, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mai 2003.

COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

(020203.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2003.

PIROTTO FINANCE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.
R. C. Luxembourg B 63.330.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2003, réf. LSO-AD02464, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mai 2003.

PIROTTO FINANCE HOLDING S.A.

Signature

(020343.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2003.

PIROTTO FINANCE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.
R. C. Luxembourg B 63.330.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2003, réf. LSO-AD02466, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mai 2003.

PIROTTO FINANCE HOLDING S.A.

Signature

(020342.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2003.

PIROTTO FINANCE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.
R. C. Luxembourg B 63.330.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2003, réf. LSO-AD02467, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mai 2003.

PIROTTO FINANCE HOLDING S.A.

Signature

(020340.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2003.

VELT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2444 Luxembourg, 76, rue des Romains.
R. C. Luxembourg B 66.488.

Procès-verbal de l'Assemblée Extraordinaire du 7 mai 2003

Le jour sept mai 2003, à 10.00 heures.

S'est réuni l'Assemblée Extraordinaire de la société VELT, S.à r.l., pour délibérer sur le suivant:

Ordre du jour:

1) Transfert siège social

Sont présents à la réunion:

Barbone Sabato - 50 % du capital social

Coppola Carmela - 50 % du capital social

Assume la présidence de la réunion, Monsieur Barbone Sabato, lequel, après avoir constaté que la totalité du capital social est présente, déclare ouverte la séance.

Sur le point à l'ordre du jour, l'Assemblée, à l'unanimité, délibère de transférer le siège social à L-2444 Luxembourg - 76, rue des Romains.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la réunion est levée à 10.30 heures après lecture du présent procès-verbal.

Luxembourg, le 7 mai 2003.

S. Barbone / C. Coppola.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2003, réf. LSO-AE01355. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(020214.3/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2003.

LEND LEASE ASIA PROPERTIES, SICAF, Société d'Investissement à Capital Fixe.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 79.041.

Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Annuelle du 15 avril 2003

Il résulte dudit extrait que:

1. M. James A. Quille, M. Robert H. Edelstein et M. Allen Anderson sont réélus en tant qu'administrateurs de la société pour une période de trois ans jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle en 2006.
2. Dès lors le Conseil d'Administration de la Société se compose de la façon suivante:
 - M. James Quille
 - M. David Ross
 - M. Robert Edelstein
 - M. Martin Hoek
 - M. George Abbott Davis
 - M. Allen Anderson
 - M. Brian Norris
3. PricewaterhouseCoopers, S.à r.l. a été réélue comme réviseur d'entreprises pour l'année fiscale se clôturant le 31 décembre 2003.

Luxembourg, le 6 mai 2003.

Pour extrait conforme

A. Steichen

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2003, réf. LSO-AE01157. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(020328.3/000/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2003.

DnP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 13B, avenue Guillaume.
R. C. Luxembourg B 79.737.

Les statuts coordonnés au 21 juin 2002 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mai 2003.

Signature.

(020352.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2003.

DnP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.394,68

Siège social: L-1651 Luxembourg, 13B, avenue Guillaume.
R. C. Luxembourg B 79.737.

Extrait des résolutions prises dans le cadre de l'Assemblée Générale des Associés du 21 juin 2002

1^{ère} résolution

L'Assemblée Générale décide de convertir le capital souscrit de la société de LUF 500.000 (cinq cent mille francs luxembourgeois) en EUR au cours fixé au 1^{er} janvier 1999, à savoir 1 euro pour 40,3399 francs luxembourgeois, de sorte que le capital social souscrit de la société est fixé, après conversion, à EUR 12.394,68 (douze mille trois cent nonante-quatre euro soixante-huit cent).

L'Assemblée décide de tenir les comptes de la société dans la nouvelle devise du capital social et donne tous les pouvoirs au Conseil de gérance pour effectuer la conversion des comptes en euro au cours de change précité ainsi que pour l'établissement d'un bilan d'ouverture de la société au 1^{er} janvier 2002.

2^{ème} résolution

L'Assemblée des Associés décide de supprimer la mention de la valeur nominale des 100 parts sociales.

3^{ème} résolution

L'Assemblée Générale décide, à la suite des résolutions qui précèdent, de modifier le contenu de l'article 6 des statuts de la société afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille trois cent nonante-quatre euro soixante huit cent (12.394,68) représenté par cent (100) parts sociales sans désignation de la valeur nominale.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires.

Ces parts ont été souscrites comme suit:

Monsieur John Penning	40 parts
Monsieur Lambert Michel Dupong	40 parts
Monsieur Charles Gosselin	20 parts
Total: cent (100) parts sociales	100 parts

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2003, réf. LSO-AE00472. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D.Hartmann.

(020348.3/000/34) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2003.

GLOBAL SELECT SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R. C. Luxembourg B 60.611.

Le rapport annuel révisé au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2003, réf. LSO-AE01320, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mai 2003.

V. Jean / L. Schroeder

Mandataire Principal / Fondé de Pouvoir

(020212.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2003.

BASINCO HOLDINGS S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1370 Luxembourg, 16, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 18.684.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 4 mars 2003

Les actionnaires de la société BASINCO HOLDINGS S.A.H. réunis le 4 mars 2003 en Assemblée Générale au siège social de la FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A., 4, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Sont nommés administrateurs de la société pour une année:

- Monsieur Carlo Casaccia
- Madame Marie-Joséphine Cifatte
- Monsieur Paolo Casaccia

Est nommé réviseur d'entreprises pour une année:

- LUX-AUDIT REVISION, S.à r.l., ayant son siège social à L-1471 Luxembourg, 257, route d'Esch.

Les mandats des administrateurs et du réviseur d'entreprises expireront à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle appelée à statuer sur les comptes annuels clos en 2003.

Luxembourg, le 4 mars 2003.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2003, réf. LSO-AD04430. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(020240.3/503/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2003.

MODERNBAU LUX, Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-5240 Sandweiler, 12B, rue Principale.

H. R. Luxemburg B 31.069.

AUSZUG

Aus dem Sitzungsprotokoll vom 22. April 2003 des Verwaltungsrates der Gesellschaft geht hervor, dass Herr Willibald Josef Schnur zum Delegierten des Verwaltungsrates berufen worden ist.

Für gleichlautenden Auszug zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Luxemburg, den 23. April 2003.

W.-J. Schnur / J. Schmidt.

Enregistré à Luxembourg, le 29 avril 2003, réf. LSO-AD05925. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(020237.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2003.

PLURISPORT INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1^{er}.
R. C. Luxembourg B 77.561.

Constituée par-devant M^e Gérard Lecuit, notaire alors de résidence à Hesperange, maintenant à Luxembourg, en date du 3 août 2000, acte publié au Mémorial C n° 79 du 2 février 2001.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2003, réf. LSO-AE00172, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PLURISPORT INTERNATIONAL S.A.

KPMG Financial Engineering

Signature

(020219.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2003.

PLURISPORT INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1^{er}.
R. C. Luxembourg B 77.561.

Constituée par-devant M^e Gérard Lecuit, notaire alors de résidence à Hesperange, maintenant à Luxembourg, en date du 3 août 2000, acte publié au Mémorial C n° 79 du 2 février 2001.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2003, réf. LSO-AE00174, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PLURISPORT INTERNATIONAL S.A.

KPMG Financial Engineering

Signature

(020220.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2003.

ENTREPRISE DE PLAFONNAGE FAÇADES GOMES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Hesperange, 22, Montée du Château.
R. C. Luxembourg B 47.013.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2003, réf. LSO-AE01372, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 8 mai 2003.

Signature.

(020229.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2003.

MGE-RB STRATEGIC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1^{er}.
R. C. Luxembourg B 85.036.

In the year two thousand three, on the fourteenth of February.

Before us Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing at Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of MGE - RB STRATEGIC, S.à r.l., having its principal office in L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1^{er}, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on November 16, 2001, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, number 530 of April 5, 2002.

The meeting is composed by the two shareholders:

- RICHARDSON EUROPEAN INVESTMENTS, S.à r.l., a company incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 54, boulevard Napoléon 1^{er}, L-2210 Luxembourg,

- MGE STRATEGICO FTTB, LLC, a company incorporated and existing under the laws of Delaware, having its registered office at 1501 K Street, N.W. Suite 300, Washington, D.C., 20005, U.S.A.,

here represented by Mr Paul Marx, docteur en droit, residing in Esch-sur-Alzette, by virtue of two proxies given respectively on February 5, 2003 and February 4, 2003.

The aforesaid proxies, after having been signed ne varietur by all the appearing parties and the undersigned notary, will remain attached to this document, to be filed with it to the registration authorities.

The aforesaid shareholders requested the notary to act the following:

Preliminary provisions

Pursuant to a sales agreement under private seal, signed on February 4, 2003 and February 5, 2003, the shareholder McArthurGlen CONTINENTAL INVESTMENTS LLC, a company incorporated and existing under the laws of Delaware, having its registered office at 1501 K Street, N.W. Suite 300, Washington, D.C., 20005, U.S.A., has transferred the full ownership of two hundred and fifty (250) shares of a par value of twenty-five Euros (EUR 25.-) in MGE - RB

STRATEGIC, S.à r.l, for the price of six thousand two hundred and fifty Euros (6,250.- EUR), to MGE STRATEGICO FTTB, LLC, aforementioned.

The aforesaid sales agreement, after having been signed ne varietur by all the appearing parties and the undersigned notary, will remain attached to this document, to be filed with it to the registration authorities.

The aforesaid shareholders representing the whole corporate capital then took the following resolutions:

First resolution

The general meeting resolves to accept the transfer of the shares signed under private seal on February 4, 2003 and February 5, 2003, by McArthurGlen CONTINENTAL INVESTMENTS LLC, prenamed, to MGE STRATEGICO FTTB, LLC, prenamed.

Second resolution

The general meeting resolves to amend article 2 of the Articles of Incorporation to give it henceforth the following wording:

«**Art. 2.** The purpose of the Company is the acquisition, the management, the enhancement and the disposal of participations in whichever form in domestic and foreign companies and mainly companies whose purpose is to acquire, develop, operate, manage, fund and sell, manufacturer outlet centers in Europe.

The Company may also grant loans or otherwise assist the companies or other bodies, corporate or unincorporated, or similar organisations which may be formed directly or indirectly in part or in whole by the immediate or ultimate partners of the Company (the «Related companies»).

The Company may present business opportunities to the Related Companies and provide such entities with services necessary for their administration and development.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.»

Nothing else being on the agenda, the meeting was thereupon closed.

The undersigned notary who knows and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of any differences between the English and the French texts, the English text will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with us the notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le quatorze février.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée MGE - RB STRATEGIC, S.à r.l., ayant son siège social à L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1^{er}, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date 16 novembre 2001, publié au Mémorial C, numéro 530 du 5 avril 2002.

L'assemblée se compose des deux associées, savoir:

1) RICHARDSON EUROPEAN INVESTMENTS, S.à r.l., une société constituée et régie selon les lois luxembourgeoises, ayant son siège social au 54, boulevard Napoléon, 1^{er}, L-2210 Luxembourg;

2) MGE STRATEGICO FTTB, LLC, une société constituée et régie selon les lois de Delaware, ayant son siège social au 1501 K Street, N.W. Suite 300, Washington D.C., 20005, U.S.A.,

ici représentées par Monsieur Paul Marx, docteur en droit, demeurant à Esch-sur-Alzette, en vertu de deux procurations données respectivement le 5 février 2003 et le 4 février 2003.

Les prédites procurations, après avoir été signées ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations suivantes:

Exposé préliminaire:

Suivant acte de cession de parts sociales seing privé, signé en date du 4 février 2003 et 5 février 2003, l'associée McArthurGlen CONTINENTAL INVESTMENTS LLC, une société constituée et régie selon les lois de Delaware, ayant son siège social à 1501 K Street, N.W. Suite 300, Washington D.C., 20005 U.S.A., a cédé à MGE STRATEGICO FTTB, LLC, deux cent cinquante (250) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-), lui appartenant dans la société MGE - RB STRATEGIC, S.à r.l, prédésignée pour le prix de six mille deux cent cinquante euros (EUR 6.250,-).

Ledit acte de cession de parts sociales, signé ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte avec lequel il sera enregistré.

Ceci exposé, les associées ont requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses résolutions:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'accepter la cession des parts sociales faite sous seing privé par la société McArthurGlen CONTINENTAL INVESTMENTS LLC, prédésignée à MGE STRATEGICO FTTB, LLC en date du 4 février 2003 et du 5 février 2003.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 2 des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 2.** La Société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères et notamment des Sociétés dont l'objet est d'acquérir, développer, gérer, approvisionner en argent et vendre des centres commerciaux en Europe.

La Société peut également accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés ou d'autres personnes physiques ou personnes morales, ou des organisations similaires qui peuvent être créées directement ou indirectement, entièrement ou en partie, par les associés directs ou ultimes de la Société (les «Sociétés Liées»).

La Société peut présenter des opportunités commerciales aux Sociétés Liées et fournir à de telles entités les services nécessaires à leur gestion et leur développement.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de ses objets.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Le notaire instrumentant qui parle et comprend la langue anglaise déclare que le présent acte rédigé en langue anglaise est suivi d'une version française; à la requête du comparant et en cas de divergences entre les deux versions, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Marx, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 19 février 2003, vol. 873, fol. 28, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 1^{er} avril 2003.

J.-J. Wagner.

(020311.3/239/110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2003.

MGE-RB STRATEGIC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1^{er}.

R. C. Luxembourg B 85.036.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 1^{er} avril 2003.

J.-J. Wagner.

(020312.3/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2003.

PROMO NORD-SUD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 47.578.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2003, réf. LSO-AE01228, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mai 2003.

FIDUPAR

Signatures

(020408.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2003.

PROMO NORD-SUD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 47.578.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2003, réf. LSO-AE01227, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mai 2003.

FIDUPAR

Signatures

(020409.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2003.

E-SPOTLESS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8055 Bertrange, 69, rue de Dippach.

R. C. Luxembourg B 93.153.

STATUTS

L'an deux mille trois, le onze avril.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu:

1.- Madame Denise Chouteau Sarrazin, comptable, née le 18 novembre 1951 à Paris XIV^{ème} (F), demeurant à L-8055 Bertrange, 69, rue de Dippach,

2.- Monsieur Christophe Nordon, comptable, né à Villeneuve Saint Georges (F), le 20 mai 1973, demeurant à F-57840 Rochonvillers, 5, rue de la Forêt,

3.- Monsieur Jean Christophe Sarrazin, informaticien, né à Villemomble (F), le 6 mai 1966, demeurant à L-8055 Bertrange, 69, rue de Dippach,

Lesquels comparants, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de E-SPOTLESS, S.à r.l.

Art. 2. Le siège social est établi dans la commune de Bertrange.

Il pourra être transféré en tout autre endroit dans le Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la vente de produits d'entretien et de lavage automobile, d'accessoires automobile et plus généralement tous produits innovants se rapportant à l'entretien dans tous les domaines que ce soit.

D'une façon générale, la société pourra exercer toutes activités généralement quelconques qui pourraient paraître nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet social.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), divisé en (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune, entièrement libérées.

Art. 6. Les parts sont librement cessibles entre associés.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de transmission pour cause de mort, ainsi que pour l'évaluation des parts en cas de cessions, l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, est applicable.

En cas de cession des parts, les autres associés ont un droit de préemption.

Art. 7. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 8. Les héritiers et représentants ou ayants-droit et créanciers d'un associé ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration.

Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe les pouvoirs et les rémunérations.

Le gérant est nommé par l'Assemblée Générale. Il est nommé pour une durée indéterminée. Ses pouvoirs sont définis dans l'acte de nomination.

Le gérant peut nommer des fondés de pouvoirs, associés ou non, pouvant agir au nom et pour le compte de la société, dans la limite des pouvoirs conférés dans l'acte de nomination.

Le gérant est habilité à instituer des succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

Art. 10. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 11. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de chaque année. Par dérogation, le premier exercice social commence le jour de la constitution et finira le 31 décembre 2003.

Art. 14. Chaque année au dernier jour de décembre il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

Les produits de la société, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constituent le bénéfice net.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire, dès que le fonds de réserve a atteint le dixième du capital, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des associés.

Art. 15. En cas de dissolution de la société, chaque associé prélèvera avant tout partage le montant nominal de sa part dans le capital; le surplus sera partagé au prorata des mises des associés. Si l'actif net ne permet pas le remboursement du capital social, le partage se fera proportionnellement aux mises initiales.

Art. 16. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Art. 17. Pour tous les points non prévus expressément dans les présents statuts, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant été ainsi établis, les comparants ont souscrit à l'intégralité du capital comme suit:

1.- Madame Denise Chouteau Sarrazin, prénommée cinquante et une parts sociales.	51
2.- Monsieur Christophe Nordon, prénommé trente-trois parts sociales.	33
3.- Monsieur Jean Christophe Sarrazin, prénommé seize parts sociales.	16
Total: cent parts sociales	100

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de 12.500,- euros (douze mille cinq cents EUR,-) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Estimation des frais

Le montant des charges, frais, dépenses ou rémunérations sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué sans nul préjudice à la somme de neuf cents euros (900,- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite, les associés se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, et à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

Est nommée gérante technique et administrative pour une durée indéterminée:

Madame Denise Chouteau Sarrazin, prénommée.

La société est valablement engagée par la signature individuelle de la gérante.

La gérante peut conférer des pouvoirs à des tiers.

2.- Le siège social de la société est établi à l'adresse suivante:

L-8055 Bertrange, 69, rue de Dippach.

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: D. Chouteau Sarrazin, C. Nordon, C. Sarrazin, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2003, vol. 138S, fol. 79, case 11. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 29 avril 2003.

P. Bettingen.

(020623.3/202/111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2003.

MERRILL LYNCH FUND MANAGEMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 34.079.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 6 mai 2003, réf. LSO-AC00817, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2003.

Signature.

(020248.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2003.

**TEXIS S.A., Société Anonyme,
(anc. SYSTECH S.A.).**

Siège social: Luxembourg, 5, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 82.098.

—
Monsieur Jean-Charles Duigou, administrateur de Sociétés, demeurant à Bridel, rue Willibrord Steinmetz, 6, a démissionné de sa fonction d'administrateur de la Société:

TEXIS S.A.
(anc. SYSTECH S.A.)
5, rue Aldringen
B.P. 2540
L-1025 Luxembourg
R.C. B 82.098
Avec effet au 31 juillet 2002.

Luxembourg, le 3 mars 2003.

J.-C. Duigou.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2003, réf. LSO-AC04015. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(020234.2//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2003.

**TEXIS S.A., Société Anonyme,
(anc. SYSTECH S.A.).**

Siège social: Luxembourg, 5, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 82.098.

—
La société COLORADO LIMITED a démissionné avec effet au 31 juillet 2002 de sa fonction d'administrateur de la société:

TEXIS S.A.
(anc. SYSTECH S.A.)
5, rue Aldringen
B.P. 2540
L-1025 Luxembourg
R.C. B 82.098

Luxembourg, le 3 mars 2003.

Pour COLORADO LIMITED

J.-C. Duigou

Le Directeur

Enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2003, réf. LSO-AC04014. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(020233.2//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2003.

BFL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8247 Mamer, 1, rue des Maximins.
R. C. Luxembourg B 81.171.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2003, réf. LSO-AD03857, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mai 2003.

S. Delonnoy.

(020709.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2003.

BFL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8247 Mamer, 1, rue des Maximins.
R. C. Luxembourg B 81.171.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2003, réf. LSO-AD03858, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mai 2003.

S. Delonnoy.

(020704.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2003.

COMPASS CONSULTING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8008 Strassen, 134, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 79.735.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2003, réf. LSO-AD03838, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mai 2003.

S. Delonnoy.

(020696.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2003.

AMPHORA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 28.247.

L'an deux mille trois, le neuf avril.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie:

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme AMPHORA S.A., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce de Luxembourg, sous le numéro B 28.247, constituée suivant acte notarié en date du 8 juin 1988, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 233 du 31 août 1988 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 3 décembre 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 505 du 30 mars 2002.

L'Assemblée est ouverte à onze heures trente sous la présidence de Monsieur Antoon De Spiegeleire, administrateur de sociétés, demeurant à B-9070 Destelbergen (Belgique), Schassestraat, 7, qui désigne comme secrétaire Madame Annie Marechal, employée privée, demeurant à Schifflange.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Arlette Siebenaler, employée privée, demeurant à Junglinster.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Dissolution anticipée et mise en liquidation de la Société.
2. Nomination d'un ou plusieurs liquidateurs.
3. Détermination des pouvoirs du (des) liquidateur(s).

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide la dissolution anticipée de la Société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de nommer comme liquidateur:

Madame Nelly Van De Wiele, née à Lokeren (Belgique), le 15 mars 1937, demeurant à B-9070 Destelbergen (Belgique), Schassestraat, 7.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise. En conséquence, il peut continuer jusqu'à réalisation l'industrie et le commerce de la société, emprunter pour payer les dettes sociales, créer les effets de commerce, hypothéquer les biens de la société, les donner en gage, aliéner ses immeubles, même de gré à gré, et faire l'apport de l'avoir social dans d'autres sociétés.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. De Spiegeleire, A. Marechal, A. Siebenaler et F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2003, vol. 17CS, fol. 34, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mai 2003.

F. Baden.

(020553.3/200/64) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2003.

MARGNA HOLDING S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1370 Luxembourg, 16, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 52.363.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 22 avril 2003, réf. LSO-AD04435, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mai 2003.

Pour MARGNA HOLDING S.A.H.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(020413.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2003.

MARGNA HOLDING S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1370 Luxembourg, 16, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 52.363.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 22 avril 2003, réf. LSO-AD04439, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mai 2003.

Pour MARGNA HOLDING S.A.H.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(020412.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2003.

ALPHA GROUP HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8247 Mamer, 1, rue des Maximins.

R. C. Luxembourg B 83.802.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2003, réf. LSO-AD03862, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mai 2003.

S. Delonnoy.

(020723.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2003.

ALPHA GROUP HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8247 Mamer, 1, rue des Maximins.

R. C. Luxembourg B 83.802.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2003, réf. LSO-AD03861, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mai 2003.

S. Delonnoy.

(020722.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2003.

GLOBUS RESEARCH & DEVELOPMENT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 6-8, rue de la Montagne.
R. C. Luxembourg B 20.712.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2003, réf. LSO-AE01192, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mai 2003.

Signature.

(020239.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2003.

GLOBUS RESEARCH & DEVELOPMENT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 6-8, rue de la Montagne.
R. C. Luxembourg B 20.712.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2003, réf. LSO-AE01193, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mai 2003.

Signature.

(020241.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2003.

GLOBUS RESEARCH & DEVELOPMENT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 6-8, rue de la Montagne.
R. C. Luxembourg B 20.712.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2003, réf. LSO-AE01194, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mai 2003.

Signature.

(020242.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2003.

GLOBUS RESEARCH & DEVELOPMENT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 6-8, rue de la Montagne.
R. C. Luxembourg B 20.712.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2003, réf. LSO-AE01195, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mai 2003.

Signature.

(020245.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2003.

EUROPEAN AUCTION COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 45, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 55.851.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2003, réf. LSO-AD06169, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour EUROPEAN AUCTION COMPANY S.A.

Signature

(020231.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2003.
